



HAL
open science

Les évolutions de l'organisation territoriale du tissu associatif d'aide aux demandeurs d'asile : le cas du bassin de vie de Rennes

Alexis Desvergez

► **To cite this version:**

Alexis Desvergez. Les évolutions de l'organisation territoriale du tissu associatif d'aide aux demandeurs d'asile : le cas du bassin de vie de Rennes. Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-02491478

HAL Id: dumas-02491478

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02491478>

Submitted on 26 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les évolutions de l'organisation territoriale du tissu associatif d'aide aux demandeurs d'asile

Le cas du bassin de vie de Rennes



Mémoire de recherche Alexis Desvergez

Sous la direction de Mme Louisa Plouchart-Even

Master 2 Dynamique sociale et aménagement du territoire

Année universitaire 2017 – 2018



Année universitaire **2017-2018**

Les évolutions de l'organisation territoriale du tissu associatif d'aide aux demandeurs d'asile

Le cas du bassin de vie de Rennes

Présenté par **Alexis DESVERGEZ**

Numéro d'étudiant : **21711750**

Sous la direction de **Mme Louisa Plouchart Even**

Mémoire présenté le 5/10/2018.

Mémoire de Master DYSATER à l'université Rennes 2

Je remercie Mme Plouchart Even pour l'aide, les conseils, les soutiens et les encouragements qu'elle a pu me prodiguer dans le cadre de la réalisation de ce travail.

Je remercie également messieurs Philippe Caffin, Jean Willy Mbuko-Bayanga, Pierre Le Foll et Luc Bodu pour leur disponibilité.

Sommaire

1	PREMIERE PARTIE : Dynamique associative d'aide aux demandeurs d'asile sur le bassin de vie de Rennes	11
1.1	Un terreau favorable au mouvement associatif, une culture citoyenne	11
1.1.1	Le bassin de vie de Rennes	11
1.1.2	Une culture citoyenne bretonne et des politiques associatives volontaires dans l'aire urbaine Rennaise.....	13
1.2	L'organisation des politiques en faveur des demandeurs d'asile sur le bassin de vie de Rennes.....	17
1.2.1	L'évolution des demandeurs d'asile en France (source OFPRA).....	17
1.2.2	L'organisation institutionnelle de l'accueil en Bretagne	18
1.3	Les différents enjeux portés par les associations d'aide aux demandeurs d'asile.....	20
1.3.1	Des Parcours et profils associatifs renouvelés sur le champ de l'aide aux demandeurs d'asile	20
1.3.2	Typologie des associations d'aides aux demandeurs d'asile du bassin de vie de Rennes	22
2	DEUXIEME PARTIE : Des organisations multi positionnées aux fonctionnements différenciés.....	25
2.1	Des formes d'accompagnements différenciés.....	25
2.1.1	Des associations qui captent des publics extérieurs	25
2.1.2	Des associations qui sont dans une démarche d'accompagnements différenciés.....	27
2.2	Des organisations associatives multi-positionnées.....	32
3	TROISIEME PARTIE : L'improvisation humanitaire associative pousse les villes à adopter de nouvelles postures	37
3.1	Les nouveaux usages des associations : l'improvisation humanitaire	37
3.2	Une nouvelle place des demandeurs d'asile et des associations dans les villes.....	39
3.3	La ville-refuge un concept pour penser l'avenir des villes	41
4	CONCLUSION.....	45

Les évolutions de l'organisation territoriale du tissu associatif d'aide aux demandeurs d'asile

Le cas du bassin de vie de Rennes

INTRODUCTION

La question migratoire au 21^{ème} siècle pose de nouvelles problématiques de conception de souveraineté, de citoyenneté et de gouvernance à l'aire globale. Ces problématiques sont baptisées dans le discours médiatique « crise migratoire ». Cependant, d'après le spécialiste des mouvements migratoires François Gemenne, on ne peut pas parler de crise migratoire à propos des arrivées de population et de l'augmentation des demandes d'asile qui touchent les différents pays de l'Union Européenne depuis 2013 et qui force la France à se réorganiser à partir de la loi « Asile » du 29 juillet 2015. Le géo-politologue de l'environnement recommande d'accepter ces migrations comme une donnée permanente et l'enjeu est de mieux les organiser¹.

La nouvelle figure du réfugié n'a plus rien à voir avec celle de l'étranger, d'une part parce que les populations fuient en masse, et d'autre part car ce phénomène se produit dans un contexte où chaque Etat souhaite « contrôler de plus en plus sévèrement l'accès à leur territoire² ». La pratique traditionnelle de l'asile, offert à titre exceptionnel et individuellement, « n'est plus adaptée à l'ampleur ni à la nature des problèmes posés ».

En 2015, un plan européen de répartition des réfugiés a été adopté qui propose de redistribuer entre les Etats membres 120 000 réfugiés sur 2 ans avec des quotas, de renforcer les frontières extérieures de l'Union Européenne, et d'apporter une aide humanitaire aux pays voisins. La politique de quotas place la part de l'Allemagne à 26,2% (31 443 réfugiés), suivie

¹ Mustapha Harzoune, « Vous pouvez aider les gens, ça fait beaucoup de bien ! », Hommes et migrations [En ligne], 1317-1318 | 2017, mis en ligne le 01 avril 2017, consulté le 11 septembre 2017, p.190

² Danièle Lochak. Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique, Pouvoirs - Revue française d'études constitutionnelles et politiques, Le Seuil, 2013, p.33.

de celle de la France à 20% (24 031 réfugiés) et celle de l'Espagne à 12,4% (14 931 réfugiés). La Commission a revu ses objectifs en septembre 2016 à 98 255 personnes à relocaliser.

Le parcours du demandeur d'asile en France passe par un pré-accueil auprès d'une association conventionnée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) ou d'un Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) pour les candidats à l'asile en provenance de Calais, puis par l'enregistrement de la demande auprès d'un guichet unique en préfecture, et enfin par l'examen des dossiers par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).

« En 2017, 100 755 demandes ont été enregistrées à l'OFPRA, dont 93 230 premières demandes (mineurs accompagnants inclus) et 7 525 réexamens (dont 142 réouvertures de dossiers). Au total en 2017, le nombre d'accords d'un statut de protection (réfugié et protection subsidiaire, hors mineurs accompagnants) pris par l'OFPRA et la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) s'établit à 31 964, en hausse de 20,6 % par rapport au total des décisions positives de 2016. En 2017, les premiers pays pour les premières demandes d'asile en France étaient l'Albanie, l'Afghanistan, Haïti et le Soudan. ³» (Source OFPRA).

« Le Dispositif National d'Accueil (DNA) a vu ses capacités d'hébergement presque doublées depuis 2012 pour atteindre 84 659 places au 31 décembre 2017. Les Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA), au nombre de 351, proposent 39 697 places et présentent un taux d'occupation de plus de 95%. Le dispositif d'hébergement d'urgence quant à lui, s'élève à 44 962 places. ⁴» (Source : Rapport Annuel du Réseau Européen des Migrations-France 2017).

Le projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile garanti (adopté à l'Assemblée Nationale en avril 2018) prévoit, entre autres, d'accélérer les délais de la procédure d'asile en cas de recours devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) en réduisant à 15 jours le délai de recours lors de décisions de rejet de l'OFPRA.

³ Ministère de l'intérieur, direction générale des étrangers en France, « l'essentiel de l'immigration », juin 2018, p.1

⁴Réseau européen des migrations, rapport annuel sur les politiques de l'asile, avril 2018, p 28

En Bretagne, les demandes d'asiles ont augmenté de 17.2% entre 2015 et 2016 pour atteindre 1 685 personnes. La Bretagne compte 10 CADA, 16 CAO et peut proposer 2 413 places d'accueil, chiffre en hausse de 32.5 % entre 2015 et 2016.⁵



Localisation des places d'accueil pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Source : l'information statistique - préfecture de région bretagne.

Face à cette situation et pour accompagner les demandeurs d'asile, de nombreuses associations nationales, locales, structurées ou d'improvisations citoyennes sont mobilisées. Elles s'organisent et se regroupent par territoire mais aussi au niveau national (Nov. 2017 - Etats Généraux des migrations) afin de faire entendre leurs voix et optimiser leurs aides.

Pour la Commission Européenne, l'immigration étrangère n'est plus une option, c'est la seule voie pour éviter un déclin démographique et pour limiter la régression économique et sociale. En l'absence de migrations, la population de l'Union Européenne dans sa configuration actuelle (UE 28) diminuerait de 108 millions d'habitants (507 millions en 2014, 399 millions en

⁵ Préfecture de Bretagne, « schéma régional de l'accueil des demandeurs d'asile de la région bretagne », 2016, p 16.

2080). Avec les migrations, elle augmenterait d'un peu moins de 13 millions d'habitants. L'apport démographique des migrations serait donc ainsi de 121 millions⁶.

Parallèlement, la banque mondiale dans son rapport de mars 2018 affirme que le changement climatique sera un "moteur de migration" et estime que 140 millions de personnes vont migrer d'ici 30 ans pour en fuir les effets (baisse de la production agricole, pénurie d'eau et hausse du niveau de la mer). Des "migrants climatiques" potentiels en provenance principalement de trois régions du monde en développement : 86 millions en Afrique subsaharienne, 40 millions en Asie du Sud et 17 millions en Amérique latine⁷. Ces déplacements resteront très majoritairement internes aux pays concernés, cependant des scénarios d'éclatement des frontières sont appuyés par l'ONU. Les réfugiés climatiques sont aujourd'hui démunis de droits internationaux, contrairement à ceux qui fuient la guerre ou la dictature qui bénéficient d'un droit d'asile et de nombreuses aides dans beaucoup de pays. En effet, d'après le rapporteur du Conseil de l'Europe, Philippe BIES, il « n'existe aucun accord portant sur la terminologie utilisée ou sur la définition des victimes des migrations forcées. L'utilisation du terme « réfugié » aux victimes des migrations forcées est controversée car les facteurs environnementaux ne sont pas discriminants et aucune forme de « persécution » ne caractérise ces situations.⁸».

Ces projections interrogent les modèles actuels français, voire européens, qui délèguent aux structures associatives citoyennes la place d'intermédiaires entre l'Etat et les demandeurs d'asile et il m'apparaît intéressant de pouvoir questionner l'organisation territoriale d'aujourd'hui pour entrevoir quelles pourraient être les adaptations locales de demain au niveau d'un bassin de vie face à ces nouvelles situations.

Dans le cadre de cette recherche, je me suis intéressé au demandeur d'asile, à savoir « une personne ayant fui son pays parce qu'elle y a subi des persécutions, ou craint d'en subir et qui

⁶ Eurostat, étude Europop (2013), p 4.

⁷ Kumari Rigaud, Kanta, Alex de Sherbinin, Bryan Jones, Jonas Bergmann, Viviane Clement, Kayly Ober, Jacob Schewe, Susana Adamo, Brent McCusker, Silke Heuser, and Amelia Midgley. 2018. Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration. Washington, DC: The World Bank. p 7.

⁸ M. Philippe BIES, « les migrations forcées : un nouvel enjeu », rapport de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe, 12 février 2016, p 3.

est en quête d'une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive ⁹».

Les demandeurs d'asile se situent dans un parcours de migration, c'est-à-dire d'après le théoricien des migrations Américain Alan Simmons (1987), « dans une situation de changement de résidence, de changement d'emploi et de changement de relations sociales¹⁰».

L'étude des demandeurs d'asile est généralement envisagée sous l'angle des migrations internationales, de la santé et des parcours des « voyageurs de l'infortune » sur le territoire d'accueil. L'aide qui leur est apportée sur ce territoire d'accueil est un sujet plus récent.

D'après la sociologue Estelle d'Halluin, « les qualifications employées » pour désigner les publics des politiques de l'asile ne sont pas neutres. Elles introduisent des catégories de classement changeantes qui véhiculent implicitement des conceptions divergentes de ce que sont ces « voyageurs de l'infortune », des raisons de leurs déplacements ainsi que du sort que l'Europe et ses pays membres doivent leur réserver¹¹.

Le concept d'accueil renvoie à des figures différentes en fonction des représentations que l'accueilli et l'accueillant se font de la demande d'asile. En effet, d'après l'anthropologue Karolina Kobelinski, au cours de leur séjour en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) les résidents ont dû jouer avec les figures du « héros » et de « l'imposteur ». Ils tentent d'être perçus comme ayant dû « consentir à des sacrifices pour sauver leur vie et celle des leurs », se montrer comme « porteurs de valeurs telles que le dévouement et le courage » et ne pas être entrevus comme des « êtres perturbateurs [ou] menaçants »¹².

Les intervenants associatifs de leur côté sont dans une posture où ils se protègent des émotions, de l'exposition aux malheurs et aux souffrances des migrants et où ils balancent entre ce que le sociologue Vincent Dubois appelle les « deux corps », une partition qui permet de basculer constamment entre le modèle d'impersonnalité et la personnalisation de

⁹ UNHCR, « global report 2017 », glossaire, p 239

¹⁰ Victor Piché, « Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs », Population 2013/1 (Vol. 68), p. 154

¹¹ Annie Collovald, Estelle d'Halluin « L'accueil des migrants », Savoir/Agir 2016/2 (N° 36), p. 9.

¹² Carolina Kobelinsky, "Le jugement quotidien des demandeurs d'asile", Recueil Alexandries, Collections Esquisses, février 2007, <http://reseau-terra.eu/article559.html> (consulté le 20 février 2018)

l'accueil, entre l'engagement individuel (« s'investir ») et le détachement (« se préserver »).¹³»

Les dispositifs d'accueil, dont les associations sont un maillage important, contribuent à construire les territoires de la protection dans lesquels évoluent, se forment et s'installent les réfugiés politiques. Il s'agit de mettre en lien les différentes échelles de la politique de protection sur le territoire.

Depuis l'Ancien Testament¹⁴, l'accueil est moins entendu au sens d'hospitalité que comme « possibilité de rendre justice » à une personne étrangère. Cette notion est réutilisée par un certain nombre d'acteurs pour insister sur le recours possible à un droit des migrants et pour interroger la place de la ville comme nouvel espace d'acquisition de ce droit¹⁵.

Cette étude s'est fixée sur le bassin de vie de Rennes et plus particulièrement sa ville centre qui concentre les actions institutionnelles et associatives d'accueil.

L'enjeu sera de voir comment la ville est perçue comme une échelle d'actions et comme un espace d'accueil des réfugiés, de comprendre quelles sont les différentes pratiques et ressources de mobilité selon les réfugiés, au regard de leurs lieux de résidence sur le territoire d'accueil.

En effet, l'étude des différentes pratiques sociales, culturelles et juridiques ainsi que des capacités des acteurs à les relier, permet une nouvelle lecture de la complémentarité et des usages des espaces de la ville comme territoire d'accueil.¹⁶

Pour mener à bien ces travaux, je me suis intéressé aux publications de géographes tels que George Simmel, Guy Di Méo et Michel Lussault afin d'envisager pour les demandeurs d'asile les espaces du quotidien et d'échanges avec les associations dans la ville. J'ai consulté les écrits de sociologues des mouvements sociaux tels que Lilian Mathieu, Isabelle Coutant, Cécile d'Halluin, Mathilde Pette et Gunhild Odden, afin de comprendre l'organisation des mobilisations sociales en faveur des demandeurs d'asile et les comportements de ceux-ci dans les villes européennes. J'ai également approché les travaux d'anthropologues comme Michel

¹³ Carolina Kobelinsky, *art cit*

¹⁴ Costa-lascoux Jacqueline, « réfugiés et demandeurs d'asile en Europe. » in: *revue européenne des migrations internationales*, vol. 3, n°1-2, 1er-3e trimestre 1987. p 240.

¹⁵ Mongin, Olivier. « L'épreuve de l'étranger », *Revue Projet*, vol. 297, no. 2, 2007, p 36.

¹⁶ Mohamed Kamel Dorai. « Du camp à la ville. ». *Asylon(s)*, réseau scientifique TERRA, 2008, p 9.

Agier, de chercheurs du laboratoire Migrinter et de l'agence nationale de recherche Babels tels que Karolina Kobelinski, Phillip Furi et Allain Tarrus afin d'appréhender la subjectivité des demandeurs d'asile, leurs parcours migratoires, et d'envisager la ville comme espace frontière. Enfin, j'ai tenu compte des paroles des analystes de l'Economie Sociale et Solidaire tels que Lionel Prouteau et Jean-Louis Laville pour entrevoir comment les associations s'organisent et à partir de quelle philosophie. Pour finir, il m'a semblé opportun de consulter les publications de psychologues, comme Pascale Baligand, sur les parcours des demandeurs d'asile au sein des villes et leur capacité d'initiative, et de prendre connaissance de leurs travaux sur l'observation d'un phénomène nouveau de mobilisation vers les demandeurs d'asile et leurs épisodes d'errance dans la ville.

J'ai complété cette approche d'un travail de terrain sur le bassin de vie de Rennes au travers de quatre entretiens de membres dirigeants d'associations implantées au niveau local, représentant des pôles d'actions différents et des couvertures géographiques sur la métropole rennaise et les communes avoisinantes. J'ai réalisé ces entretiens sur une période de mars à mai 2018, suite à une campagne de sollicitations par téléphone, mail ou en faisant appel à des recommandations.

Le choix de ces associations résulte d'une analyse de la typologie des acteurs associatifs du territoire sur cette question : ONG, associations d'improvisation humanitaire, associations de réinvestissement politique et associations de promotion des droits. Je souhaitais pouvoir rencontrer une association de chacun des 4 groupes. Ainsi, j'ai interviewé les responsables du recrutement de l'ONG La Cimade (M. Pierre Le Foll le 23/03/2018) et de l'association «D'ici ou d'ailleurs» (M. Luc Bodu le 27/03/2018), puis l'ancien maire de Bruz, membre actif d'une jeune association Accueil Réfugiés Bruz (M. Caffin le 9/04/2018) et enfin le président du Conseil des Migrants (M. Jean Willy Mbuko-Bayanga le 9/06/2018).

Les objectifs de ces entretiens par questionnaire étaient de comprendre les différents types de mobilisations, les modalités d'actions, mais également d'obtenir une représentation du réseau d'acteurs au sein de ces associations, de leur fonctionnement et des approches relationnelles mises en place avec les demandeurs d'asile.

Par le biais d'archives de presse, j'avais pu constater une dynamique de création d'associations citoyennes d'aide en dehors de Rennes et je voulais comprendre les conditions

de création de ce type d'associations, les publics suivis ainsi que les coopérations qui se nouaient sur le territoire.

Je me suis intéressé également aux thématiques d'ouverture de droits des demandeurs d'asile et aux réflexions sur les limites de représentation et de capacitation des demandeurs d'asile au sein des villes. Avec capacitation, on entend le processus permettant de développer, de façon permanente, une capacité d'implication collective pour l'amélioration de la vie d'un quartier ou d'une ville. Des événements, tel que l'occupation de la Poterie à Rennes par l'association militante «un toit un droit», m'ont permis de questionner les limites de l'intervention et de la responsabilité des collectifs de citoyens.

Parallèlement sur cette période de recherche, je me suis investi comme bénévole au sein de l'association d'Ici et d'Ailleurs de façon hebdomadaire en tant qu'animateur d'ateliers de français afin d'observer leur fonctionnement et rencontrer les personnes accueillies.

De cette approche du terrain ont émergé les problématiques suivantes : Comment l'assistance aux personnes demandeuses d'asile peut-elle se construire comme un enjeu de citoyenneté sur un bassin de vie ? Y a-t-il un circuit inter-associatif de l'intégration comme il existe un circuit national d'accueil ? A partir de quand dans leurs parcours, les demandeurs d'asile entretiennent-ils ces liens avec les associations ?

Je suis donc parti des hypothèses suivantes :

- ✓ Le tissu associatif devient un pilier de la politique d'intégration des demandeurs d'asile sur le territoire rennais.
- ✓ Il y a un manque de coordination des associations autour de l'enjeu de l'empowerment des demandeurs d'asile.
- ✓ Les acteurs associatifs ont besoin de promouvoir les droits et le pouvoir d'agir des demandeurs d'asile en amont de la demande d'asile.

Nous allons voir dans un premier temps ce que l'arrivée des demandeurs d'asile sur le bassin de vie de Rennes crée comme nouveaux enjeux pour l'autorité intercommunale et pour les coalitions d'associations existantes, puis observer comment les coopérations existantes se reforment sur le bassin de vie autour de ces enjeux, pour enfin comprendre quelles sont les difficultés pour créer un attachement au territoire, une éducation populaire et une citoyenneté liée à la question des demandeurs d'asile.

1 PREMIERE PARTIE : Dynamique associative d'aide aux demandeurs d'asile sur le bassin de vie de Rennes

Nous considérons comme une association chaque entité «formellement organisée avec un nom reconnu et dont la plupart des adhérents ne sont pas rémunérés financièrement pour leur participation dans le groupe»¹⁷.

A l'instar du chercheur en géographie Emmanuel Bioteau, nous approchons le territoire comme un « substrat » sur lequel les associations interviennent mais aussi un « cadre » qu'elles contribuent à « construire » par leurs actions : un « espace dans lequel le capital social va se développer »¹⁸. Ainsi, les associations évoluent sur un territoire de proximité, c'est-à-dire un territoire qui réduit la distance physique ou géographique, qui réduit le « temps de transaction » entre les acteurs, et peut mener à la mise en place d'une « communauté de pratiques et de valeurs culturelles »¹⁹. Le territoire sur lequel se joue cette proximité est le pays ou le bassin de vie car en capacité de mobiliser des capitaux sociaux territorialisés non transférables ou comme le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux services les plus courants. Cette échelle peut correspondre au quartier ou à l'échelon intercommunal selon l'espace-projet construit entre les activités maîtrisées par l'association, le désir des habitants et la gestion administrative du territoire²⁰.

1.1 *Un terreau favorable au mouvement associatif, une culture citoyenne*

1.1.1 *Le bassin de vie de Rennes*

En Ile-et-Vilaine, cinq bassins de vie sont clairement polarisés: celui de la Métropole de Rennes ainsi que ceux des quatre pôles urbains de Saint-Malo, Fougères, Vitré et Redon. Le Bassin de vie de Rennes concerne 26 communes, c'est un bassin de vie urbain qui concentre

¹⁷ Carol Galais, Laia Jorba « Les associations d'immigrés en tant qu'outil d'intégration politique en catalogue. Les raisons de leur implication politique », Migrations Société 2011/2 (N° 134-135), p. 227

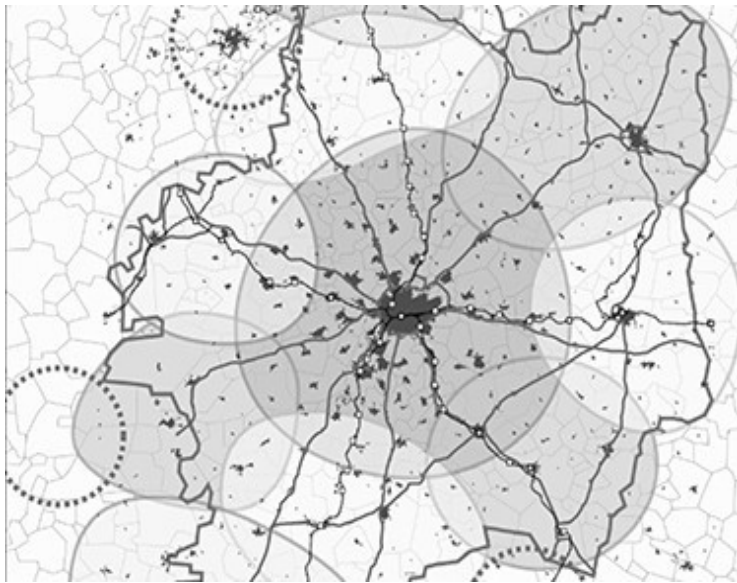
¹⁸ BIOTEAU Emmanuelle, « association et territoire », rapport de rencontre, réseau national des maison d'associations, st Nazaire, 3 juin 2010, p 17.

¹⁹ Emmanuel Bioteau, Sébastien Fleuret « Quelques jalons pour une géographie de l'économie sociale et solidaire », Annales de géographie 2014/3 (n° 697), p.897

²⁰ BIOTEAU Emmanuelle, *art cit.*

23 des 35 équipements de la gamme supérieure. L'aire urbaine de Rennes à laquelle il s'apparente compte 719 840 habitants.

Une aire urbaine est d'après l'INSEE un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente et ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci²¹.



Cinq bassins de vie sont polarisés :
Métropole de Rennes et les quatre pôles urbains de Saint-Malo, Fougères, Vitré et Redon.

Des bassins intermédiaires disposant de plusieurs polarités secondaires :

- Janzé - La Guerche-de-Bretagne - La Roche-aux-Fées, au sud-est de Rennes
- Bain-de-Bretagne - Guipry, au sud,
- Guer - Brocéliande - Maure-de-Bretagne, au sud-ouest
- Montfort-sur-Meu - Montauban-de-Bretagne, à l'ouest,
- La Bretagne Romantique (Combourg -Tinténiac), au nord.

Revue Place Publique #08 Novembre-Décembre 2010 - Laurent Givord

²¹ <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2070>



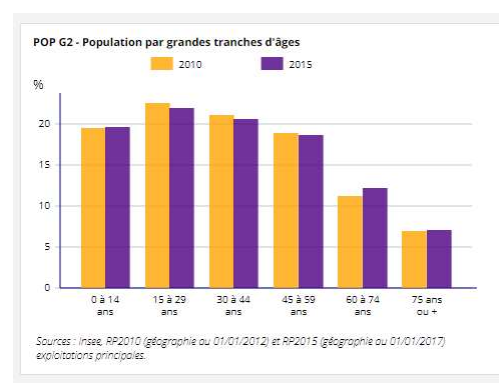
L'aire urbaine de Rennes est constituée autour de la ville de Rennes. En 2015, ses 719 840 habitants font d'elle la 10^e des 354 aires urbaines françaises

Population : 719 840 hab. (2015)

Nombre de communes : 190

Densité : 192 hab./km²

Superficie : 3 747,3 km²



Insee 2015

1.1.2 Une culture citoyenne bretonne et des politiques associatives volontaires dans l'aire urbaine Rennaise

D'après un directeur régional du Télégramme de Brest en février 2012 : « Aucune autre région française n'a un tel réseau associatif, témoignage à la fois d'un esprit de solidarité et de liens sociaux qui perpétuent une tradition du bien vivre ensemble. [...] ²² ». Cette culture citoyenne est d'autant plus importante dans une région où les espaces ruraux dominent afin d'organiser l'activité: « Elle est fréquemment plus forte dans les aires de faible densité démographique (communes rurales, villes de petite taille) probablement parce que, dans ces zones de résidence, l'activité associative permet de pallier l'insuffisance de l'offre publique ou

²² Simon Jean-françois, Le Gall Laurent, « la Bretagne par intérêt », *ethnologie française*, vol. 42, no. 4, 2012, p. 773.

marchande de certains services, notamment ceux de nature récréative.²³». Cette culture se manifeste par le maintien de services essentiels tels que la pharmacie, le médecin, des classes d'école ou l'ouverture de maisons vides permettant de faire face à la désertification.

D'autre part, les pratiques associatives pour les individus, au sens de la participation associative comme « processus volontaire de mobilisation des individus²⁴ », suivent les évolutions de modalités d'engagement des bénévoles. En Bretagne, d'après le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), parmi les bénévoles associatifs les trois quarts donnent de leur temps toute l'année (75.5%), le reste à une période précise (24.5%) traduisant l'existence de pratiques « plus ponctuelles et distancées²⁵ ».

La volonté d'actions en faveur du monde associatif de Rennes se traduit, à partir de 1977 (première municipalité d'Edmond Hervé), par l'augmentation du budget de la culture en partie pour faire face à de nouveaux enjeux socioculturels et notamment répondre à « l'exigence du "tout culturel" porté par les élus rennais.²⁶». Une structure est mise en place entre 1964 et 2004, l'Office Social et Culturel Rennais (OSCR), regroupement de 500 associations dans le but de s'adapter à la modernisation de la ville au travers d'un projet collectif entre les fédérations d'associations d'éducation populaire implantées au niveau local²⁷. « Chacun se trouve engagé comme à son insu dans un mouvement de construction d'une culture commune. On apprend à se connaître. On apprend à établir des liens entre les volontés, les projets, et les moyens financiers.²⁸»

Après la séparation des membres de l'OSCR en 2007, la politique de Rennes Métropole en faveur des associations est affirmée dans une charte entre le mouvement associatif et la ville de Rennes. Au sein de ce texte, la ville s'engage à soutenir l'initiative collective et les regroupements inter associatifs.²⁹

²³ Prouteau Lionel, Wolff François-Charles. « La participation associative en France : une analyse longitudinale », *Economie & prévision*, vol. 192, no. 1, 2010, p 48.

²⁴ Trenta Arnaud. La participation associative dans les quartiers populaires : associations, problèmes publics et configurations politiques locales dans la périphérie urbaine de Paris et de Buenos Aires. Sociologie. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2014, Français, p 86.

²⁵ Hinault Marie-Madeleine, Latimier, Hervé « Les défis de la vie associative en Bretagne », CESER, Décembre 2017, p 18.

²⁶ GELEY Flora , « La politique culturelle à Rennes, témoignage d'un acteur de terrain » publié le 9 janvier 2009, (consulté le 9 avril 2018)

²⁷ Gabillard Martial, « La Politique culturelle à Rennes. 1977/2008. Mémoires et réflexions. », Éditions Apogée, Paris, 2008, p 93.

²⁸ HUET ARMEL, l'OSC ou l'histoire d'une utopie fondatrice, place publique, n°16, mars-avril 2012, p 15.

²⁹ Mairie de Rennes, « Charte des engagements réciproques entre la Ville de Rennes et les Associations », Rennes, 16 Décembre 2005, p 2.

En février 2016, le bilan du suivi de la charte fait état d'une diversité de cas de figures de relations entre les collectivités territoriales et les associations plus ou moins transparentes et interroge sur les relations entre les acteurs en cas d'alternance ou de changement politique: « Dans certains cas, la charte est venue formaliser des relations saines et transparentes. Dans d'autres cas, la charte est venue « remettre à plat » les relations »³⁰.

L'animation et le suivi de ces liens sont favorisés par l'action des agents des collectivités territoriales en charge de la vie associative et par la présence d'une instance de représentation des associations auprès des collectivités territoriales. A Rennes, la représentation des associations se fait via les pôles associatifs de quartiers. Ces équipements sont gérés par des associations locales que la mairie subventionne. La Métropole Rennaise offre ainsi des conditions d'évolutions aux associations.

	Rennes	Ille et Vilaine
2017		
2016	364	1296
2015	333	1152
2014	348	1183
2013	315	1055
2012	308	1059
2011	348	1060
2010	330	1053
2009	343	1121
2008	335	1025
2007	358	1131
2006	341	1049

Créations d'associations au Journal officiel

L'aire urbaine de Rennes est un terreau pour les associations, environ 340 naissent chaque année sur la période 2006 -2016 pour un total de 3 900 associations. La plupart sont de 1 à 4 salariés dans le secteur de la culture. Ce dynamisme de créations s'observait déjà dans les années 1990 -2010 ³¹.

³⁰ Réseau national des maisons d'associations, « Rapport d'étape du Comité national de suivi et d'évaluation », 15 février 2017, p 5.

³¹ Fond pour le développement de la vie associative, « l'essentiel de la vie associative en ille et Vilaine », novembre 2015, p 3

Cette création récurrente d'associations est portée par une culture citoyenne. Cela s'explique, entre autre, par la composition socioculturelle de l'aire urbaine de Rennes : « La ville est majoritairement composée de catégories socioprofessionnelles moyennes, employés et cadres travaillant souvent dans le secteur public. Le niveau d'éducation de la population est élevé et la vie associative très dense³²».

Répartition des associations par secteur d'activité - 2017 CRVA	
Défense des droits et des causes	2%
Environnement	1%
Culture	37%
Loisirs	18%
Sports	17%
Éducation, formation	8%
Santé	3%
Action sociale	2%
Action humanitaire	4%
Défense des intérêts économiques	4%
Vie et développement local	2%
Divers	2%

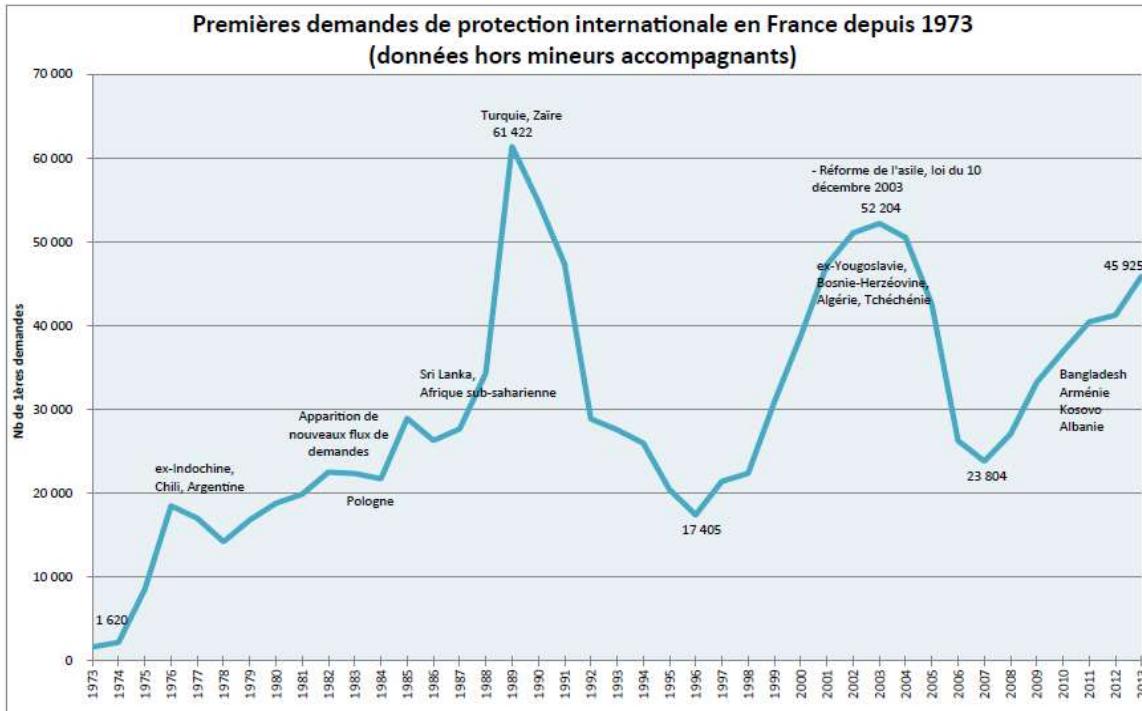
Sur le secteur des associations d'aide aux réfugiés et aux demandeurs d'asile sur la période entre 1999 et 2018, nous constatons une création progressive d'un petit nombre d'associations enregistrées à la préfecture d'Ille et Vilaine: 18 associations ont été référencées au Journal Officiel sous le terme réfugiés et 6 sous le terme demandeurs d'asile à un rythme régulier à savoir 2 en 2018, 3 en 2017, 2 en 2016, 4 en 2015, 1 en 2014, 2 en 2013, 2 en 2012, 1 en 2010 et 4 associations liées à des populations particulières (Erythréens, turcs, syriens, sud sahariens)³³. Les domaines dans lesquels sont enregistrées ces associations sont l'intervention sociale, les groupements affinitaires, l'action humanitaire et l'action culturelle.

³² Vion Antoine. Retour sur le terrain. La préparation des élections municipales de 1995 par l'équipe d'Edmond Hervé, maire de Rennes. In: Sociétés contemporaines N°24, 1995, p 97.

³³ Centre de ressources de la vie associative, <https://www.crva-rennes.org/> (consulté le 11 mai 2018)

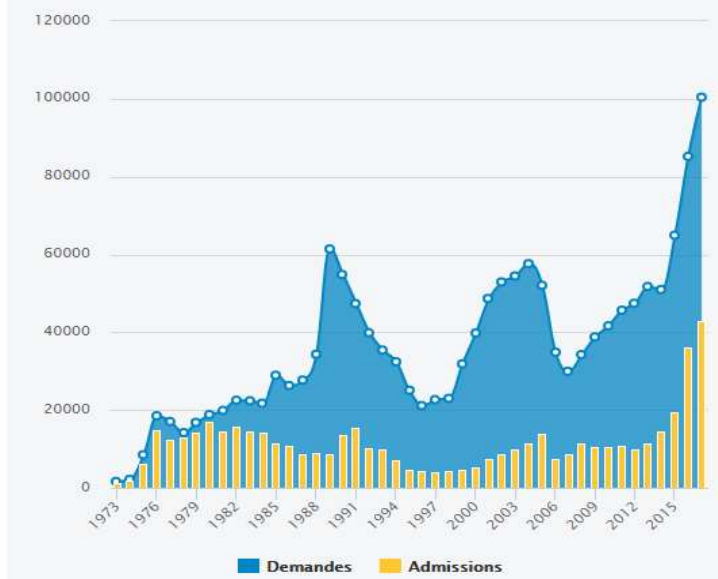
1.2 L'organisation des politiques en faveur des demandeurs d'asile sur le bassin de vie de Rennes

1.2.1 L'évolution des demandeurs d'asile en France (source OFPRA)



Forte hausse des demandes et admissions à l'asile en France

Total des premières demandes d'asile et réexamens (hors mineurs) enregistrés chaque année par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ainsi que des décisions positives de l'Ofpra et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Les chiffres pour 2017 sont provisoires.



En Bretagne en 2015, comme au niveau national, il est constaté une nette augmentation des demandeurs en provenance de pays à forts besoins de protection internationale de leurs ressortissants (Syrie, Soudan, Irak, Afghanistan). Il est également constaté une stabilité du nombre de demandeurs de nationalité Congolaise et une légère diminution des ressortissants originaires de

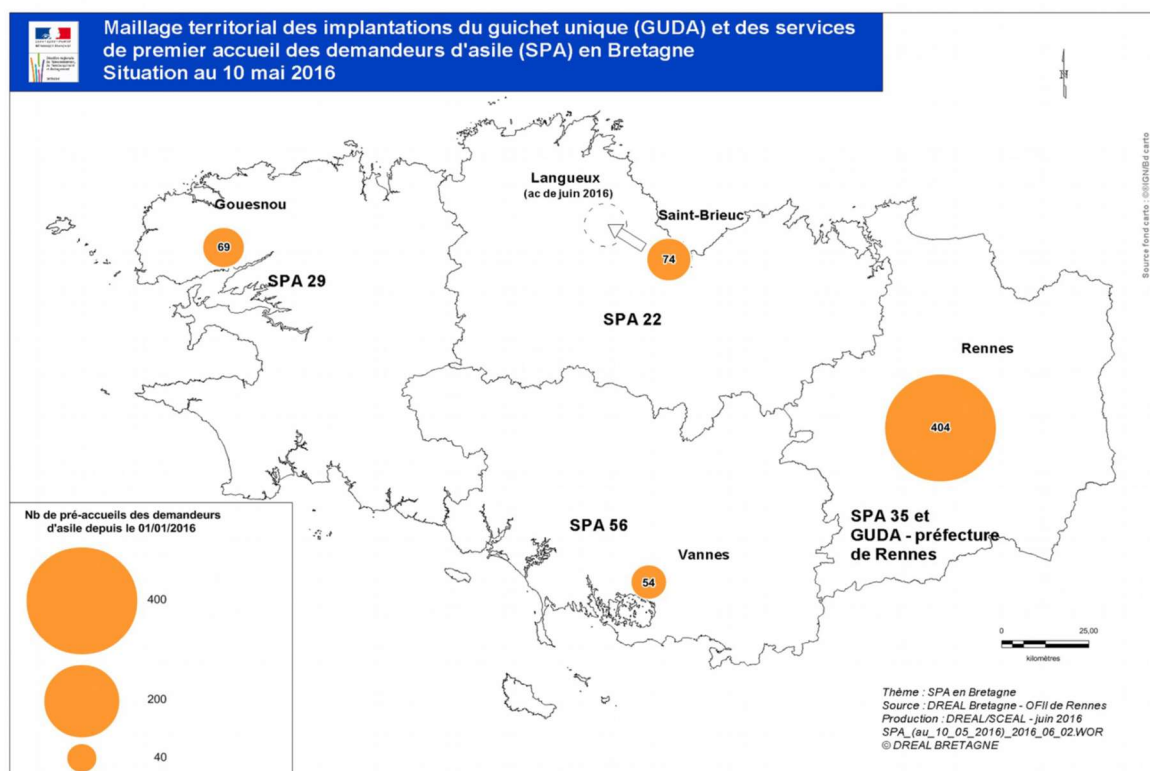
l'Europe de l'Est (Albanie, Géorgie, Arménie - pays reconnus comme « sûrs » par l'OFPRA) et de Russie, même si leurs nombres restent importants.

La Bretagne est une région qui se caractérise par une pratique ancienne de coopérations et d'échanges entre opérateurs territoriaux : Etat et établissements publics, collectivités territoriales, associations et opérateurs sociaux, bailleurs, etc. Cette dynamique de coopération, portée au sein de chaque département comme à l'échelle régionale, a facilité la démarche de construction du Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile (SRADA) de Bretagne.

1.2.2 L'organisation institutionnelle de l'accueil en Bretagne

L'organisation institutionnelle d'accueil des demandeurs d'asile repose sur un Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile Bretagne (SRADA) élaboré en 2016.

En Bretagne, préexistants au SRADA, des outils spécifiques de coordination régionale de l'accueil des demandeurs d'asile, avaient déjà été mis en place par anticipation de la loi portant la réforme de l'asile du 29 juillet 2015, dont le Guichet Unique de l'Asile créé le 2 novembre 2015 en Préfecture d'Ille-et-Vilaine afin d'améliorer et de simplifier les démarches administratives des demandeurs d'asile (délais d'enregistrement de 3 jours).



A noter que le SRADA Bretagne ne prend en compte ni la question des transports, le délai rapide de convocation rendant difficile la recherche d'aides pour financer ce déplacement auprès des associations caritatives, ni la question de l'interprétariat qui manque de crédits spécifiques.

La Bretagne dispose d'un parc de 1 705 places, dont 40 % (soit 682 places) doivent être réservées à l'orientation directive nationale. Ce parc est composé de 1 265 places en CADA, 180 places en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), et 260 places en Accueil Temporaire Service de l'Asile (ATSA). La gestion des parcs d'hébergements est attribuée dans le cadre de marchés publics à des opérateurs, l'opérateur principal retenu est COALLIA.

Capacités d'hébergement pour demandeurs d'asile en Bretagne : état des lieux au 1er avril 2016

		CADA	HUDA	AT-SA
Départements	Opérateurs	Taille de la structure après extension (appel à projets 2015)	Taille de la structure après transformation de places HUDA en CADA (AAP 2015)	Créations 2015 (AAP 2015)
Côtes d'Armor	COALLIA	195 places	35 places	
Finistère	COALLIA	185 places		
	FMT	91 places	70 places	
Ille-et-Vilaine	COALLIA	517 places	44 places	100 places
Morbihan	AMISEP	172 places		80 places
	SAUVEGARDE 35	105 places	31 places	80 places
TOTAL		1265 places	180 places	260 places

L'organisation institutionnelle de l'accueil des demandeurs d'asile en Bretagne repose sur un important maillage territorial local entre les associations dites de « droit commun » et les associations caritatives et militantes qui contribuent à conforter l'accès aux droits des demandeurs d'asile.

1.3 Les différents enjeux portés par les associations d'aide aux demandeurs d'asile

1.3.1 Des Parcours et profils associatifs renouvelés sur le champ de l'aide aux demandeurs d'asile

Les associations d'aide aux demandeurs d'asile se recomposent et cultivent des liens entre elles. Il existe plusieurs générations d'associations qui coexistent sur le territoire de la Métropole Rennaise et le bassin de vie de Rennes. En effet, les associations ou fédérations associatives mises en place sur les problématiques des étrangers, des immigrés, des sans-papiers réinvestissent dans la cause des exilés.

D'après la sociologue Mathilde Pette, les mondes militants font partie d'un même monde social et sont liés par des pratiques « d'engagements multiples » et « affiliés à plusieurs associations et organisations »³⁴. Ces diversités d'organisations apparaissent dans le temps en développant de nouveaux modes d'action.

Certaines associations issues de la cause des immigrés émergent à partir des années 1940 autour d'organisations telles que la « CIMADE », « France terre d'asile », le « Secours Catholique », le « Secours Populaire » ou le « Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié des Peuples (MRAP) » sur une action purement sociale ; il s'agit pour les militants de fournir des « biens ou services tels que des logements fixes, des hébergements temporaires, de la nourriture ou des vêtements, par exemple » mais aussi des formations professionnalisantes et de l'alphabétisation³⁵.

Le mouvement associatif autour des sans-papiers apparaît à partir des années 1970 et des mesures de restriction de l'immigration conduisent au développement d'actions de défense et de revendications pour obtenir leur « régularisation ». Durant cette période, « la défense des droits des étrangers et les activités juridiques deviennent dès lors centrales » pour l'ensemble des associations. Il s'agit d'un « tournant de la défense ». Dans le même temps, l'engagement auprès des étrangers est marqué par des engagements issus du syndicalisme et de l'extrême gauche. Les grammaires d'action deviennent plus revendicatives à partir des

³⁴ Mathilde Pette, Fabien Eloire « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux », *Sociétés contemporaines* 2016/1 (N° 101), p.10.

³⁵ Mathilde Pette, Fabien Eloire *art cit* p.12.

années 1990 et des « manifestations, marches, occupations, (...) grèves de la faim » se mettent en place. Les plus notables ont été celles des « églises de Saint-Ambroise et Saint-Bernard » à Paris.

C'est à cette époque que se créent les collectifs dits « de sans-papiers »³⁶ et de mal logement comme le « Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés » (GISTI) en 1972 et les antennes de Rennes du « Droit au Logement » (DAL) en 1998 et du « Collectif de soutien aux sans-papiers » en 2000.

A partir de 1999, la création du centre de Sangatte stigmatise la cause des exilés. La visibilité des migrants s'accroît à Paris et dans d'autres Métropoles depuis le démantèlement de la jungle de Calais. Plusieurs associations locales spécialisées dans l'aide de première nécessité ont été créées à partir de 2015, s'invitant dans les marges de l'action des fédérations d'associations et se réappropriant des modes d'actions précédents sur le modèle de l'« improvisation humanitaire » (Gerbier Aublanc, 2018) : « les personnes se glissant à partir de ce qu'elles ont à offrir dans les interstices de l'existant ³⁷ ». Ces associations se positionnent sur les besoins primaires des personnes demandeuses d'asile pas toujours pris en charge par les associations spécialisées.

Mais, ces nouveaux entrants sur le champ associatif de l'aide peuvent aussi être des associations créées par des bénévoles ou des professionnels de l'action sociale qui réinvestissent leurs compétences auprès de ces « usagers atypiques » que sont les demandeurs d'asile afin de pallier les carences du dispositif national d'accueil. Cela conduit les acteurs associatifs à faire évoluer leurs pratiques : « on mobilise son carnet d'adresse, on alerte sa hiérarchie, on essaie d'obtenir des informations concernant les possibilités concrètes d'actions et sur le cadre juridique dont celles-ci relèvent. On tente de se forger une compétence, on essaie de se donner des principes d'action, voire des principes de justice, face à une situation dans laquelle, faute de moyens, il faut faire des choix³⁸. ». On assiste à une montée en compétence des associations, poussée par la complexité des parcours administratifs et la diversité des cas accompagnés.

³⁶ Mathilde Pette, Fabien Eloire *art cit.*

³⁷ Gerbier-Aublanc Marjorie (2018) « L'improvisation humanitaire : potentialités et limites des solidarités citoyennes dans les camps de migrants à Calais et à Paris », Cahiers de la fondation, Fondation croix rouge, p 12

³⁸ Frigoli Gilles, Jannot Jessica, « Travail social et demande d'asile : les enseignements d'une étude sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes », Revue française des affaires sociales 2004/4, p 227.

Des associations représentantes des personnes non reconnues par le droit sont également créées qui, hors du militantisme politique, posent la question de l'accès à la citoyenneté de la figure de l'exilé « en marge de la cité politique³⁹ ».

A noter que dans ces espaces d'actions, les associations plus anciennes se redéfinissent comme entrepreneurs de causes autour de nouveaux enjeux, tandis que les nouvelles associations témoignent de la mobilisation progressive de tous sur différentes causes. D'après Marie Lamy, secrétaire du Mouvement Associatif dans le magazine « la vie associative » de février 2016, ces associations émergentes ont ressenti un besoin d'investissement dans des actions concrètes avec des effets immédiats et visibles qui s'inscrivent difficilement dans un projet collectif institutionnel, ou dans le cadre d'une fédération. Les membres se définissent comme un « groupement de faible importance favorisant les liens spontanés⁴⁰ ». Ces associations ont cependant besoin de mutualiser leurs actions pour permettre la réactivation de sociabilités locales car « Les leviers d'action des territoires sont en premier lieu la coordination des acteurs, pour décloisonner les institutions, au service de la population.⁴¹ ». Ces parcours associatifs renouvelés donnent donc lieu à une diversification des modèles d'associations.

1.3.2 Typologie des associations d'aides aux demandeurs d'asile du bassin de vie de Rennes

Mon observation des associations bénévoles du bassin de vie de Rennes a permis de distinguer une typologie organisée en quatre groupes d'associations.

Typologie structurée en fonction des membres qui les composent, des aides apportées, de leur organisation et de leur affiliation à un but humanitaire ou plus politique.

Ces critères ont permis d'aboutir à quatre types de démarches associatives identifiées comme moteurs de formes d'engagement autour de l'aide aux demandeurs d'asile.

³⁹ Corbillé Sophie , « Michel Agier : anthropologie de la ville », la vie des idées, publié le 9 décembre 2015, (consulté le 10 mars 2018)

⁴⁰ Fustier Paul. « Associations : l'amalgame », Connexions, vol. no77, no. 1, 2002, p 61.

⁴¹ Horgues-Debat, Jean. « Le rôle des associations pour le développement des services à la population en milieu rural », Pour, vol. 201, no. 2, 2009, p 150.

Les ONG
La Cimade, Secours Catholique,
Secours Populaires, CCFD

Les associations d'improvisation
humanitaire
D'ici ou d'Ailleurs
Utopia 56

Les associations de
réinvestissement politique
Bain de Bretagne Accueillir au pays
Pacé Solidarité
Accueil Réfugiés Bruz

Les associations de promotion
des droits
Collectif de soutien aux personnes
sans papier
Un toit un droit
Conseil des migrants

J'ai choisi de m'intéresser aux associations « Accueil Réfugiés Bruz », « Conseil des Migrants », « La Cimade » et « D'ici ou d'ailleurs ». Ces quatre associations retenues représentent un des quatre modèles d'associations d'aide aux demandeurs d'asile et sont impliquées, actives dans les mobilisations.

Le premier modèle est l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) d'aide aux demandeurs d'asile dont l'objectif est d'assurer une antenne de renseignements pour l'assistance des réfugiés une fois la crise de l'arrivée passée, qui intervient sur la défense des droits et se prononce sur les politiques publiques avec un répertoire d'actions professionnelles. J'ai choisi pour la représenter « La Cimade ».

Le second modèle est celui de l'association de représentation d'étrangers. Ces associations se positionnent comme « ressortissantes » d'une politique publique, c'est-à-dire représentant les « individus et groupes socio-professionnels⁴² ». Elles s'investissent au sein d'associations

⁴² Warin Philippe. Les « ressortissants » dans les analyses des politiques publiques. In: Revue française de science politique, 49^e année, n°1, 1999. p. 103

et (...) « militent localement en faveur du respect de leurs droits⁴³ ». Pour représenter ce modèle, j'ai choisi le « Conseil des Migrants ».

Le troisième type d'associations constitue une réactivation de sociabilités militantes locales ayant pour but la politisation de l'enjeu des réfugiés, c'est-à-dire d'après Jacques Lagroye : « la requalification des activités sociales liées à un accord pratique entre des agents sociaux⁴⁴ ». J'ai retenu pour le représenter l'association « Accueil Réfugiés Bruz ».

Le quatrième modèle est celui de l'improvisation humanitaire, à cheval entre l'action publique et l'action humanitaire, mais ne se réclamant pas de la politisation et porté par des « citoyens ordinaires ». C'est à dire ayant investi la cause sans avoir eu de contact avec les sphères militantes. J'ai sélectionné pour le représenter, l'association « D'ici ou d'ailleurs ».

⁴³ Allioua, Mehdi. « 12. Le « passage au politique » des transmigrants subsahariens au Maroc. Imaginaire migratoire, réorganisation collective et mobilisation politique en situation de migration transnationale », *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Editions Karthala, 2009, p 281.

⁴⁴ Aït-Aoudia, Myriam, Mounia Bennani-Chraïbi, et Jean-Gabriel Contamin. « Contribution à une histoire sociale de la conception lagroyenne de la politisation », *Critique internationale*, vol. 48, no. 3, 2010, p. 207.

2 DEUXIEME PARTIE : Des organisations multi positionnées aux fonctionnements différenciés

Ces quatre cas de figures associatives sont les plus représentatives de celles que j'ai observées lorsque je me penchais sur la question des mobilisations en faveur de la cause des exilés sur le bassin de vie de Rennes.

2.1 *Des formes d'accompagnements différenciés*

2.1.1 *Des associations qui captent des publics extérieurs*

Ces associations captent un public extérieur pour les impliquer dans l'action. Cette capacité est « fonction de leur position dans l'espace social, du contexte relationnel, de l'effet des réseaux et enfin de l'intention de l'acteur⁴⁵ ». Ce contexte relationnel est défini par la mise en place de plusieurs types d'évènements.

Certaines associations sont issues d'évènements tragiques fédérateurs, comme c'est le cas pour l'association « Accueil Réfugiés Bruz » :

« Elle remonte à l'histoire de Charlie Hebdo, quand on a vu le nombre de personnes de Bruz qui se sont senties concernées par la grande manifestation qui a eu lieu à ce moment-là, on s'est retrouvé le lendemain. On s'est dit ce n'est pas possible qu'on en reste là. Il y a peut-être des centaines de bruzois qui y sont allés, qui ont exprimé quelque chose. ». P.Caffin - Accueil Réfugiés Bruz

Cet évènement fondateur fédère et remobilise des engagements antérieurs sur le territoire : « Des solidarités nées directement de l'évènement parviennent à se substituer aux ressorts ordinaires de l'action collective : le partage d'affinités sociales ou politiques préalables, le soutien de réseaux d'interconnaissance ou le recours à des agences spécialisées de mobilisation. ⁴⁶ ». L'évènement permet de pérenniser l'action collective au sein de nouvelles structures.

⁴⁵ Hamidi Camille. « Les raisons de l'engagement associatif. Le cas de trois associations issues de l'immigration maghrébine », Revue française des affaires sociales, no. 4, 2002, p. 151.

⁴⁶ Latté Stéphane. « La « force de l'évènement » est-elle un artefact ? Les mobilisations de victimes au prisme des théories événementielles de l'action collective », revue française de science politique, vol. Vol. 62, no. 3, 2012, p. 411.

D'autres associations se créent au cours de discussions informelles entre divers acteurs sur ces politiques publiques. Pour l'un des membres de l'association «D'ici ou d'ailleurs»,

"L'association a été créée en novembre 2016 sur la base d'un échange entre deux bénévoles autour de l'aide administrative à apporter aux demandeurs d'asile. ». Luc Bodu - «D'ici ou d'ailleurs»

De même, le Conseil des migrants s'est fondé sur un dialogue entre associatifs en amont des évènements de 2015 :

"En 2010, il y a eu un besoin de centralité des personnes étrangères, car il y avait des associations et des collectifs qui défendaient les droits des personnes étrangères. On avait dit que c'était mieux que l'on se représente nous-mêmes. » Jean Willy Mbuko-Bayanga - Président du Conseil des migrants

Au cours de la formation des associations, ces échanges génèrent « des espaces publics primaires reposant sur l'interconnaissance⁴⁷ » caractérisés par une démarche au cours de laquelle « les promoteurs génèrent une action qu'ils estiment nécessaire ou souhaitable pour un groupe de bénéficiaires dont ils ne font pas partie ». C'est-à-dire des espaces où les liens vont reposer sur le don de temps, de service et d'objets aux demandeurs d'asile. La rencontre avec le public se fait au sein d'ateliers municipaux ou entre pairs. Ces diverses stratégies ont pour but de créer « un accueil, une ambiance chaleureuse et détendue où la dimension relationnelle occupe un espace important en la combinant avec la dimension pratique. Ce contexte d'échanges, d'entraide et de solidarité lors de l'atelier est propice à la création de liens sociaux entre les participants.⁴⁸ ». Ces liens sont pour les bénévoles une porte incontournable vers une intégration réussie.

« Accueil Réfugiés Bruz » souhaite réinvestir les mobilisations autour des réfugiés et demandeurs d'asile à partir d'instances politiques locales, de la réactivation de réseaux militants ou de relations avec des institutions municipales telles que l'épicerie sociale :

⁴⁷ Laville Jean-Louis. « L'association comme lien social », *Connexions*, vol. n°77, no. 1, 2002, pp. 47.

⁴⁸ Lepeltier Céline. « L'empowerment dans les « ateliers cuisine » : entre enjeux et pratique », *Vie sociale*, vol. 3, no. 3, 2011, p 51.

"Par le bouche à oreille et par le réseau, l'épicerie sociale mais aussi l'association locale Bruz Citoyenneté qui organise un espace de gratuité où les gens peuvent se rencontrer. C'est vrai que ces gens ont besoin d'un certain nombre de choses, donc ils viennent et ils rencontrent aussi d'autres gens parce que l'idée c'est de se retrouver." P Caffin - Accueil Réfugiés Bruz

Les espaces de gratuité sont intéressants à mobiliser comme lieux d'affiliation par l'association. En effet, « ils prennent en compte une collectivité aux frontières plus ou moins délimitées, du quartier à l'humanité, à laquelle ils estiment appartenir et sur laquelle ils désirent agir. Mais l'affiliation associative suppose aussi d'autres niveaux d'adhésions, plus larges. C'est parce que l'individu appartient de fait à d'autres collectifs ou désire s'inscrire plus fortement en leur sein qu'il s'engage au sein d'une association.⁴⁹ ». Pour le Conseil des migrants, l'informalité de la rencontre est privilégiée en raison du public.

"Il y a une barrière qui est basée sur la crainte des gens quand ils demandent de l'aide. Ils ont du mal à expliquer tous les problèmes aux personnes qui les accompagnent parce que sous-entendus. Quand on n'a pas de papiers, on a peur de tout le monde donc il faut créer d'abord un climat de confiance. La deuxième chose, c'est la barrière de la langue. Il faut les rencontrer et au sein de la communauté faire susciter des interprètes et passer des messages entre nous, c'était ça l'objectif ". Jean Willy Mbuko-Bayanga - Président du Conseil des migrants

Du fait des différences de liens d'affiliation avec les acteurs, les associations développent des modes d'accompagnement différenciés.

2.1.2 Des associations qui sont dans une démarche d'accompagnements différenciés

Les accompagnements proposés répondent à des stratégies différenciées: « En effet, la question des limites et de la nature de l'engagement qu'il convient de manifester face à la détresse de l'autre se pose au quotidien dans de très nombreuses situations d'interactions avec les demandeurs d'asile.⁵⁰ ». L'objectif est de répondre aux différents besoins qui naissent

⁴⁹ Vermeersch, Stéphanie. « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, vol. 45, no. 4, 2004, p 702.

⁵⁰ Frigoli Gilles, Jannot Jessica, *art cit*, p 232.

d'une même assignation spatiale et institutionnelle des demandeurs d'asile. « L'assignation concerne une large partie des domaines de la vie de ces personnes : assignation d'habitation (attribution à un canton et à une commune, centres d'hébergement), de secteurs de travail (nettoyage, restauration, hôtellerie), de structures médicales, d'assistance sociale et de lieux de cours de langues, de formations pratiques ou de programmes d'occupation ». En plus de ces assignations spatiales et institutionnelles, la politique d'asile est de plus en plus restrictive et la représentation négative des demandeurs d'asile dans les médias et les préjugés de la population « résidente » à leur égard contribuent à la constitution d'une identité négative du demandeur d'asile.

La première proposition d'entrée des nouvelles associations sur l'aide aux demandeurs d'asile est la thématique du logement, priorisée par l'association « Accueil Réfugiés Bruz ».

« Quand on était à la mairie, on avait très souvent mis à disposition 2 maisons pour les réfugiés. Donc on a ces maisons, il faut que l'on voit avec la mairie actuelle s'il ne peut pas y en avoir d'autres. (...) Et le maire qui n'était pas très branché sur tout ça, à quand même décidé de mettre à disposition 2 maisons plus 2 appartements. Et on a continué à chercher des maisons individuelles. Et petit à petit, on a contribué à accueillir des gens. ... Quand on a eu une maison qui nous a été prêtée non loin d'ici, il a fallu s'occuper du chauffage et tout ça. Et c'est à ce moment-là qu'on s'est dit : on ne peut pas continuer comme ça. En plus vis-à-vis de la préfecture et vis-à-vis des partenaires un collectif c'est toujours un peu mieux, donc on a fondé une association, on a repris la même raison sociale et en décembre dernier on a fait une réunion collective de constitution de l'association. ». P Caffin - Accueil Réfugiés Bruz

L'entrée par le logement est motivée par la situation d'engorgement de la Métropole Rennaise, ceci malgré le maintien d'un dispositif créé en 2011 de mise à disposition de locaux par la mairie de Rennes. « Elle met à disposition des locaux lui appartenant pour héberger 75 demandeurs d'asile et verse 20 000 euros de subventions.⁵¹ ». Cependant, comme d'autres communes, la ville de Rennes doit faire face à des concurrences entre les publics, « Les structures d'urgence constatent et déplorent une exclusion de fait d'une partie de leur public

⁵¹ Agnès Laurent « Demandeurs d'asile: Rennes face à la misère du monde », L'express publié le 09/03/2013 (consulté le 20 mai 2018).

habituel. Pour pallier cet effet, des structures d'aide limitent le nombre de places réservées aux demandeurs d'asile ainsi que leur durée de séjour afin de poursuivre leur action auprès de leur public cible.⁵²». La préfecture d'Ille et Vilaine a récemment pris la décision de durcir les critères d'accueil d'urgence (nuitées d'hôtel principalement) en privilégiant désormais les personnes victimes de violence, les jeunes mères ou les personnes à la santé fragile.

Le logement, comme entrée dans l'aide aux demandeurs d'asile, est dû aussi à une réactivation d'une « tradition d'accueil » associative liée à la fois au « catholicisme social ⁵³ » et à la manifestation d'un phénomène de « reconnaissance de la société civile dans les sociétés locales »⁵⁴.

Le second répertoire est le lien social avec les habitants au sein du quartier et de la ville, privilégié par l'association « D'ici ou d'ailleurs » qui a défini comme objectif principal la « création de liens entre les demandeurs d'asile et les rennais ». En effet, « la dimension territoriale de la demande d'asile, que son étymologie elle-même suggère, invite également à penser le lien social en articulation avec l'espace et à s'interroger sur l'intrication fondamentale entre un lieu et la possibilité même d'une subjectivité inscrite dans un lien social ⁵⁵ ». L'association dans ce cas conditionne son organisation à ce premier objectif et définit ses autres actions d'accompagnement des demandeurs d'asile au fur et à mesure que ceux-ci sont mis au jour, tels que des ateliers sociolinguistiques, de cuisine, des sorties culturelles et des offres de logements chez l'habitant. Pour ces associations, l'enjeu est donc de « réinventer la place de l'individu, du citoyen dans la société, conciliant à nouveau ses aspirations personnelles avec la nécessité du collectif ⁵⁶ ». Les adhésions dans ce type d'associations se font de façon plus ponctuelle. « Les adhésions sont sujettes à une certaine volatilité dans le temps » et les motivations pour maintenir l'adhésion dépendent souvent du « relationnel au sein des associations (rencontrer d'autres personnes, se faire des amis) et

⁵² Frédérique Bourgeois et al., « L'hébergement des demandeurs d'asile à Lyon : pratiques locales et devenir des demandeurs », *Revue française des affaires sociales* 2004/4, p. 215.

⁵³ Frédérique Bourgeois et al., *art cit*, p. 213.

⁵⁴ Jean Bruno, « Le capital social et le renforcement des « capacités de développement » des communautés rurales : les enseignements d'une étude canadienne », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. décembre, no. 5, 2004, p. 675.

⁵⁵ Pascale Baligand, « La demande d'asile : l'attente du lieu d'un lien social ? », *Topique* 2013/1 (n° 122), p. 64

⁵⁶ Prouteau, Lionel, « La participation associative en France : une analyse longitudinale », *Economie & prévision*, vol. 192, no. 1, 2010, p. 48.

n'est certainement pas étranger à la pérennité de l'appartenance à une association ⁵⁷». Pour ce qui est de l'association « D'ici ou d'Ailleurs », l'organisation et la mise en place des bénévoles sont fluctuants :

« L'association compte 200 bénévoles pour 180 demandeurs d'asile « apprenants ». « Il y a un turn-over important du côté des apprenants comme des bénévoles. » Luc Bodu- «D'ici ou d'ailleurs».

La troisième porte d'entrée dans l'aide aux demandeurs d'asile est la défense de droits basée sur la compétence juridique des membres et de leur position militante, à l'instar du « Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés » GISTI: « Le GISTI a donc refusé d'être cantonné dans un rôle de technicien du droit, cherchant à allier étroitement l'analyse juridique et le travail de terrain, l'usage du droit comme levier et la participation au débat public. Sa position de « militant expert », terme utilisé pour désigner la personne qui met son capital d'expertise - en l'espèce, le droit - au service de son engagement militant, lui a permis, au fil des années, d'acquérir une crédibilité qui explique son audience auprès des institutions publiques, de la presse, des milieux juridiques et du monde syndical et associatif en France.⁵⁸ ». Le « Conseil des Migrants » et « La Cimade » mettent en place cette expertise militante.

« On s'est organisé pour défendre nos droits donc c'est par rapport à mon expérience du Maroc que j'ai mis ça en place. » Jean Willy Mbuko-Bayanga - président du Conseil des migrants

Cela conduit les militants à assister les migrants dans toutes les procédures : « L'aide juridique peut ainsi intervenir dans le cadre de procédures variées : une première demande de titre de séjour, une demande d'asile, un recours à la Cour Nationale du Droit d'Asile ou au Tribunal Administratif ou encore lors d'une procédure de reconduite à la frontière par exemple. ⁵⁹».

⁵⁷ Prouteau, Lionel, *art cit*, p 49.

⁵⁸ Danièle Lochak, « Quarante ans de combats pour défendre la cause des étrangers : l'arme du droit à travers le cas du GISTI », *Migrations Société* 2017/4 (N° 170), p. 111.

⁵⁹ Mathilde Pette, « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie* 2014/4 (Vol. 5), p 409.

Le militantisme se traduit par des permanences hebdomadaires et par des simulations d'entretiens :

« On demande 4 bénévoles par visite pour informer sur leurs droits. Chaque jeudi entre 17 et 20 personnes sont présentes afin d'entamer le dialogue. Il s'agit de voir le risque de demander un titre de séjour ou un recours juridique, d'aider à décrypter le site de la préfecture, d'aider au contrôle du dossier avant d'aller en préfecture. Mais parfois COALLIA (plateforme d'accueil des demandeurs d'asile) n'a pas le temps de voir ça, donc on s'en occupe en faisant une simulation d'entretiens » Pierre le Foll – La Cimade

Au cours de ces entretiens, ils préparent les demandeurs d'asile qu'ils rencontrent aux situations et aux cas qui leurs sont connus sur la base de la jurisprudence rencontrée. Ils assurent pour les demandeurs d'asile en errance les services mis en place dans le cadre des organismes d'accueil.

« On fait le travail de charcuter leur récit de vie, on les prépare à défendre des arguments sérieux. On les charcute sur une thématique qu'ils n'ont pas abordé avec nous. L'entretien sert aussi à faire des déblocages, il a un rôle cathartique. En principe, on ne reçoit pas de mineurs mais les services d'accueil sont débordés et il y a des mineurs qui font plus que leur âge. Une suspicion a priori s'installe vite sachant que le statut de mineur est plus avantageux, il donne un accès direct à certains droits. La tentation est grande pour certains qui sont à la limite de brûler leurs papiers et de se dire mineurs. » Pierre Le Foll – La Cimade

Les acteurs se positionnent sur l'ensemble de ces démarches d'accompagnement afin de s'insérer au sein du réseau militant.

2.2 Des organisations associatives multi-positionnées

Les quatre associations rencontrées possèdent un local, à la fois point d’ancrage et point de repère dans la ville pour les demandeurs d’asile. « Les associations fournissent notamment de plus en plus fréquemment une domiciliation, leur adresse devenant pour les demandeurs d’asile l’élément le plus permanent dans un espace morcelé.⁶⁰ » Pour le Conseil des migrants l’ancrage territorial se fait autour d’une épicerie sociale.

« Nous, on a une épicerie sociale, un service d’accompagnement des personnes étrangères dans les différentes démarches administratives. On a 275 familles qui sont bénéficiaires de la banque alimentaire, qui n’ont pas de ressources et qui viennent ici pour avoir des denrées alimentaires gratuitement. » Jean Willy Mbuko-Bayanga - Président du Conseil des migrants

L’association Accueil réfugiés Bruz, la plus récente, s’est structurée autour de commissions dont les membres sont reconnaissables :

« On a créé tout de suite, le soir de l’assemblée générale en décembre, le conseil d’administration. Mais ce n’est pas lui qui va tout faire, ce n’est pas notre culture. Il faut qu’il y ait de la place pour d’autres, donc on a créé trois groupes qui correspondent aux objectifs de l’association. Il y a un groupe qui réfléchit sur la question du logement (rangements, équipements) et la manière dont on peut associer les gens. On a un deuxième groupe qui s’occupe de tout ce qui est accompagnement, parce que l’accompagnement c’est très compliqué. Il peut faire peur à des bénévoles, nous on n’est pas des juristes (...) Et puis un troisième groupe pour tout ce qui est évènementiel, festif.» P.Caffin - Accueil Réfugiés Bruz

Ces organisations spatiales visent à l’acquisition de capitaux social et territorial : « précisons ici que nous préférons parler d’intégration sociale-territoriale par le travail et l’habitat, car ce qui se joue là déborde la simple logique économique et fonctionnelle. Il s’agit tant de trouver une place dans la société salariale et urbaine française que de remanier son propre univers

⁶⁰ Baligand Pascale. « Parcours de demandeurs d’asile : diffraction spatiale et traumatisme ». In: Les Annales de la recherche urbaine, N°110, 2015. Ville et vulnérabilités, p 62.

symbolique et de pouvoir ainsi habiter en la faisant sienne une nouvelle temporalité.⁶¹ ». Cette acquisition d'un capital social et d'une appropriation territoriale doit favoriser une nouvelle posture de l'acteur sur le territoire : « Cet accompagnement social se distingue des formes traditionnelles de suivi social car il n'est pas centré sur la personne mais fait d'elle le sujet acteur de son propre parcours ». C'est ce qu'affirmait le directeur adjoint du CADA de St Genis-Laval (Lyon) en 2010 à propos de l'accompagnement des publics Roms et qui plaidait pour un positionnement différencié des CADA par la mise en place d'actions visant à « donner la parole à l'usager, recueillir ses attentes, lui donner l'occasion de participer à la vie de l'établissement et construire avec lui son projet.⁶² ». Cette philosophie est reprise et revendiquée par le « Conseil des Migrants » lors de manifestations à partir de 2014.

« Oui, mais c'était nous qui organisons et eux qui venaient nous soutenir ! Le collectif de soutien aux sans-papiers, la Cimade, «un toit un droit», il y a aussi le CCFD, il y a aussi Pacé solidarité, il y a beaucoup d'associations en rapport avec nos problématiques. On est allé les voir pour dire voilà, on va s'organiser. » Jean Willy Mbuko-Bayanga -Président du Conseil des migrants

Ces associations sont unies par une même position d'intermédiaires malgré elles, entre guichet et militantisme, vis-à-vis de la préfecture et des municipalités : « Le champ associatif en lien avec la problématique des immigrés et des réfugiés n'a pas échappé à cette « ambivalence fondatrice », les associations de solidarité ont été souvent créées en réaction à l'arbitraire de l'État et des pouvoirs locaux sur la question migratoire, tout en développant des transactions collusives alternant, d'une part, critiques, dénonciations, protestations et, d'autre part, médiations, négociations et collaborations⁶³ ». Les associations développent de ce fait une position d'agent qui les pousse à se mettre en phase : « Les intervenants associatifs de leur côté sont dans une posture où ils se protègent des émotions, de l'exposition aux malheurs et aux souffrances des résidents et balancent constamment entre ce que le

⁶¹ nakano, marilena., « les temps de la vie quotidienne des immigrés : pouvoir d'agir et droit de cité », le sujet dans la cité, vol. 3, no. 2, 2012, p 212.

⁶² HITIMANA Emmanuel (2010) « donner un sens au séjour en cada en favorisant l'expression de la personne accueillie », mémoire certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, Rennes, EHESP, p 52.

⁶³ Vincent Geisser, « Produire, diffuser et valoriser les connaissances et les savoirs sur les migrations. Réflexions croisées de responsables associatifs et d'animateurs de revues savantes sur leurs pratiques militantes et professionnelles », Migrations Société 2017/4 (N° 170), p 50.

sociologue Vincent Dubois appelle les « « deux corps » du guichetier, une partition qui permet à l'agent bureaucratique de basculer constamment entre le modèle d'impersonnalité et la personnalisation de l'accueil, entre l'engagement individuel (« s'investir ») et le détachement (« se préserver »).⁶⁴».

A Rennes, cette union est issue de mobilisations pour la mise en place de collectifs tel que celui qui a soutenu le relogement des 150 demandeurs d'asile de l'ancienne maison de retraite de la poterie (55 av Haut Sance) et réunissant 41 organisations entre juin 2016 et juillet 2017, avec des mobilisations mensuelles sur cette période.

« On s'investit au sein d'un collectif inter associatif qui se réunit lors de grands événements, par exemple lors du squat de la poterie. » Pierre le Foll – La Cimade

Ces rapprochements peuvent être issus de la remobilisation d'interconnaissance par des acteurs de mêmes milieux professionnels au sein de diverses associations. Ces militants sont dans une situation de multipositionnalité par rapport aux différents réseaux. Certains des militants plus actifs et au capital plus important animent ces réseaux : « on peut isoler une figure spécifique de la multipositionnalité: le maître de réseaux. Son engagement se caractérise par son intensité et sa diversité. Son insertion dans des groupes militants de différentes natures (syndicale, associative, partisane, informelle) lui permet de mettre en lien et d'activer des réseaux variés. Le maître de réseaux dispose d'importantes ressources fortement corrélées à son expérience militante.».

Cette situation de multipositionnalité permet, entre les différentes associations, la mise en place de dynamiques d'« agrégation, reproduction et modification de réseaux. ». Cette multipositionnalité permet d'agréger entre eux divers groupes de militants en leur faisant expérimenter des lieux et modes d'action. Les trajectoires militantes se font en accédant à diverses scènes qu'elles tentent de réinvestir et permettent de faire profiter de capitaux issus du groupe initial : « Lorsqu'un militant évolue dans un groupe où il occupe une place

⁶⁴ Carolina Kobelinsky, *art cit*

importante, et se déplace vers une nouvelle scène, il entraîne un renforcement des liens entre celles-ci.⁶⁵ ».

« On n'est pas innocent, on connaît les gens depuis longtemps, certains sont dans un certain nombre de réseaux d'éducation sans frontière et ont engagé des relations, il y a des avocats, il y a la Cimade. On connaît bien les organismes qui sont compétents donc il faut qu'on travaille avec eux, il faut qu'on soit partenaires, qu'on soit bien au courant. À titre personnel, il y en a qui le font, il y a l'association Bienvenue sur Rennes dont on a rencontré la présidente il n'y a pas longtemps ». P.Caffin - Accueil Réfugiés Bruz

Sur le terrain, plusieurs modes d'action visant à lier les militants sur les territoires existent. La création de lieux entre les associations de quartiers participe à la construction de réseaux. Par exemple, la mise en place d'une cafeteria au sein du quartier de la place des fêtes : « Dans le groupe, celles qui habitent la barre décident d'investir l'Amicale des locataires pour communiquer davantage avec les différentes catégories de l'immeuble. Au-delà de l'implication dans l'immeuble, c'est à une action dans l'ensemble du quartier que les uns et les autres commencent à réfléchir, pour « faire se rencontrer les gens », « sortir de l'entre soi ». Cela donne lieu à la création d'un café associatif ambulant dans l'espace public, Le Cafète, avec une fréquence d'ouverture mensuelle, grâce au soutien d'une association de développement local. Cette dernière initiative engendre des connexions nouvelles entre les catégories intellectuelles et artistiques et d'autres catégories d'habitants, notamment les mères africaines engagées dans le quartier et les jeunes des classes populaires investis localement, pour beaucoup issus de l'immigration.⁶⁶ »

Cette dynamique engendre de nouveaux modes de fonctionnement afin de s'adapter, comme l'association «Accueil Réfugiés Bruz» qui a mis en place un contrat d'accueil temporaire avec six familles Bruzoises volontaires. Ces nouveaux modes d'action reconnectent entre elles les personnes.

⁶⁵ Duriez Hélène. « Modèles d'engagement et logiques de structuration des réseaux locaux de la gauche mouvementiste à Lille ». In: *Politix*, vol. 17, n°68, Militants de l'altermondialisation, sous la direction de Olivier Fillieule, Eric Agrikoliansky et Nonna Mayer Quatrième trimestre 2004, p 186.

⁶⁶ Coutant, Isabelle. « Le lycée, les migrants, le quartier, les habitants », *Plein droit*, vol. 115, no. 4, 2017, p 16.

« On essaye petit à petit, on est depuis 3 mois en lien avec Bienvenue, là c'est un jeune célibataire qui est accueilli par tranche de trois mois dans 6 familles par roulement." P. Caffin
- Accueil Réfugiés Bruz

Ces modes d'actions innovants favorisent le développement du modèle de l'improvisation humanitaire.

3 TROISIEME PARTIE : L'improvisation humanitaire associative pousse les villes à adopter de nouvelles postures

3.1 *Les nouveaux usages des associations : l'improvisation humanitaire*

Nous entrevoyons dans l'exigence de mise en réseaux et dans les modes d'action déployés se dessiner un modèle d'improvisation humanitaire.

Afin de s'adapter aux exigences du réseau, les militants mettent en place d'autres modes d'organisation qui font appel à un fonctionnement par improvisation humanitaire.

Ce nouveau mode de militantisme a été identifié par la chercheuse Marjorie Gerbier Aublanc qui décrit le fonctionnement des militants venant compléter l'action d'ONGs sur les terrains de Calais et à Paris. Ce fonctionnement repose sur un « bricolage » organisationnel, sur la reconnaissance et la valorisation des bénévoles et sur la voix des demandeurs d'asiles créant un brouillage des limites de l'investissement des personnes engagées. Il repose également sur un régime de compassion d'après Lillian Mathieu: « l'un des principaux moteurs de l'action est le régime de compassion, c'est-à-dire le fait d'être pris en pratique et de manière non nécessairement réfléchi dans un sentiment de responsabilité vis-à-vis de la détresse d'autrui, dans le face à face et la proximité des corps.⁶⁷ »

L'outil numérique sert d'agent d'organisation aux collectifs qui agissent autour des camps de Paris et de Calais à partir de plateformes sur les réseaux sociaux : « Ces pôles sont d'abord coordonnés par les personnes à l'origine du collectif puis, au fil du temps, par celles qui souhaitent s'y investir plus activement. Ces dernières assurent derrière leurs ordinateurs une gestion logistique artisanale et à flux tendu des ressources humaines, à partir de fichiers Excel et de groupes Facebook sur lesquels les individus inscrivent leurs disponibilités et contacts. ⁶⁸» De plus d'après Isabelle Coutant, l'usage du numérique était également utilisé pour tisser des liens entre le Lycée Jean Carré et l'extérieur : « Dès le mois de juin 2015, outre la page facebook « réfugiés de la chapelle en lutte », le collectif ouvre un blog sur le site

⁶⁷ Lillian Mathieu. « Soutenir les familles sans-papiers : L'engagement dans le Réseau éducation sans frontières. » in : Didier Fassin, « Les nouvelles frontières de la société française », Paris, La découverte, 2010 p 331.

⁶⁸ GERBIER-AUBLANC Marjorie, « L'improvisation humanitaire : potentialités et limites des solidarités citoyennes dans les camps de migrants à Calais et à Paris », Cahiers de la fondation, Fondation croix rouge, 2018, p 11.

Mediapart ⁶⁹». Les plateformes numériques sont donc un élément important que les collectifs de « soutiens » locaux mobilisent en parallèles de leurs liens d'interconnaissance et qui sont d'autant plus importantes dans le cadre d'organisations informelles.

De plus, un des moteurs des associations d'improvisation humanitaires est la reconnaissance de la valorisation des bénévoles et la reconnaissance de la voix des demandeurs d'asiles. « L'improvisation humanitaire repose ainsi sur l'entretien de la dignité humaine, la création de liens et de repères familiers, ainsi que sur l'attention portée à la voix et aux ressources des migrants. ⁷⁰».

Cette façon de faire intègre également l'action des migrants en valorisant leurs savoirs professionnels et linguistiques, mais aussi en les impliquant au sein des assemblées générales. De la même manière, les migrants sont particulièrement encouragés à participer aux activités de défense de leurs droits.

L'organisation repose sur la valorisation des « petites mains » d'après madeleine Trépanier : « toutes les formes d'aides sont considérées comme bonnes à prendre et toute participation donne lieu à gratification. De ce fait, l'organisation se fait en fonction de bénévoles présents ponctuellement pour quelques actions. L'organisation de l'aide se fait en fonction de cette dynamique de volontaires de passage. La répartition des tâches s'établit selon ce que les bénévoles sont en capacité de faire : dès le matin, il y a une répartition des volontaires dans les différents services (collecte, distribution, construction, cuisine, transport...). Cette répartition s'effectue sur la base du volontariat (à mains levées) et de la compétence ⁷¹»

L'action se caractérise par un turn-over important permettant aux groupes militants d'assurer une présence plus importante sur les lieux d'hébergements précaires : « elle donne ici toute sa force au turn-over, en s'assurant qu'il y ait toujours des personnes qui se relaient sur les différentes missions qu'aucun autre acteur n'assure par ailleurs.... Cette expérience révèle l'une des limites principales du turn-over alimenté par des citoyens peu conscients des enjeux politiques qui se jouent sur un terrain qu'ils n'investissent que pour une courte durée, tandis que la structure à laquelle ils s'affilient cherche coûte que coûte, à partir d'une posture

⁶⁹ Isabelle Coutant, « Les Migrants en bas de chez soi », Le Seuil, Paris, 2018, p 36

⁷⁰ GERBIER-AUBLANC Marjorie, « L'improvisation humanitaire : potentialités et limites des solidarités citoyennes dans les camps de migrants à Calais et à Paris », Cahiers de la fondation, Fondation croix rouge, 2018, p 15.

⁷¹ Trépanier, Madeleine. « Les Britanniques à Calais. La solidarité européenne à l'échelle locale dans une ville-frontière », *Multitudes*, vol. 64, no. 3, 2016, p 87.

émotionnelle, à se maintenir dans ce jeu humanitaire sans en détenir véritablement les codes.⁷² ». Les associations d'aide aux migrants n'échappent pas à la transformation des formes et des modalités d'exercice de la pratique bénévole, engagement recherchant davantage l'accomplissement individuel qu'un idéal collectif couplé à une professionnalisation imposée. En effet la participation bénévole requiert de plus en plus de compétences du fait de l'exercice de responsabilités particulières.

3.2 Une nouvelle place des demandeurs d'asile et des associations dans les villes

Dans un contexte tendanciel où « l'année 2017 a vu une baisse des arrivées maritimes qui s'est aussi traduite par une baisse globale des demandes d'asile en Europe (chiffres d'Eurostat), l'Union Européenne a observé une diminution de moitié des demandes d'asile. Les premiers pays d'accueil constatent une baisse tandis que les nouveaux pays connaissent une hausse relative. L'Allemagne reste le pays avec le plus grand nombre de demandes mais enregistre néanmoins une baisse notable (moins de 200 000 nouvelles demandes). Alors que la France ou la Belgique ont enregistré une hausse des demandes en 2017.⁷³»

En France, sur les territoires, les demandeurs d'asile poursuivent une phase d'errance. Les villes sont vécues comme des espaces de sas dans un parcours migratoire. L'espace symbolique du parcours des demandeurs d'asile ne coïncide pas avec l'espace des politiques publiques; il y a donc une déterritorialisation de ces espaces. Les demandeurs d'asile « se trouvent dans un « hors du monde » et « indésirables » dans le pays d'accueil. »⁷⁴ Les communes sont contraintes d'absorber une multiplication des points d'errances, de repères et de ressources autour des institutions : « Les institutions de la ville, et plus particulièrement les ONG et l'Église, se présentent comme des ressources importantes ... En revanche, en l'absence d'un projet défini, faire de ces structures une ressource formelle semble plus difficile. Donnant une visibilité importante à la « multi-culturalité » dans la ville, les fêtes culturelles des associations des migrants, organisées par des personnes ressources du groupe,

⁷² Trépanier, Madeleine. « Les Britanniques à Calais. La solidarité européenne à l'échelle locale dans une ville-frontière », *Multitudes*, vol. 64, no. 3, 2016, p 88.

⁷³ France terre d'asile, « Veille Europe », publiée le 16 janvier 2018 (consultée le 15 mars 2018)

⁷⁴ Pascale Baligand. « Parcours d'errance, le chez-soi à l'épreuve ». in: Elisabeth Navarro et Jean-Michel Houdiard. « Migrations, représentations et enjeux socio-référentiels », 2 (Interprétation et médiation), 2015, p 5.

ne donnent qu'une image très partielle des dynamiques migratoires dans la ville. Ce sont surtout les associations qui se sont organisées pour la distribution de nourriture, (système de recrutement) ou de microcrédits que l'on peut catégoriser comme jouant un rôle allant au-delà de la simple visibilité ethnique du groupe au sein de la ville...⁷⁵». Comme l'ont pensé certains sociologues à propos de l'adaptation de réfugiés palestiniens au Liban, nous pouvons envisager l'appropriation de la ville par les demandeurs d'asile, dans toutes les formes auxiliaires de pratiques de l'espace : « liées aux activités commerciales, à l'accès aux services ou à l'assistance ou à la visite de familles ou d'amis qui amènent à fréquenter différents quartiers de la ville.⁷⁶».

De plus, les espaces prennent du sens et deviennent familiers pour les demandeurs d'asile si l'espace leur est « semiotisé », c'est à dire recouverts de signes rendus compréhensibles. Le processus de sémiotisation de l'espace est appelé « écogénèse territoriale ». Les interactions sont situées dans l'espace et dans le temps d'après Antony Giddens (1987). Ce ne sont pas de simples cadres car les interactions banales qui ont lieu dans l'espace sont à la base des organisations supra-individuelles d'après G. Simmel (1981) ou Erving Goffman. Ces organisations supra-individuelles sont structurées par des « rites d'interactions » d'après Erving Goffman qui forment une autre composante de ces « espaces de vie.⁷⁷ ». Ces cadres d'interactions peuvent permettre aux demandeurs d'asile de devenir sujet du lieu. Ce sont des exigences du quotidien dans lequel l'individu est impliqué de manière répétitive⁷⁸. La ville permet d'après Michel Agier « l'ancrage social minimal de chacun ». Cependant la ville est aussi l'endroit de « destruction de lieux⁷⁹ ». Les villes adoptent une gestion basée sur le « filtrage de l'espace public » par la mise en place de structures qui limitent l'identification et la pratique des lieux (pierres, grillage). Dans le même temps, les autorités souhaitent transmettre l'image d'une coprésence paisible, d'une « intégration réussie ». La protection de ces demandeurs d'asile devient donc un souci pour ces villes qui parlent d'élargir leur offre de logements et de traitements sociaux (mise en place de parrainages républicains) et font

⁷⁵ Odden Gunhild, « Migrants dans la ville. Une étude socio-anthropologique des mobilités migrantes à Salamanque », Poitiers, Université de Poitiers, 2010, p 175.

⁷⁶ Mohamed Kamel Dorai. « Du camp à la ville. ». Asylon(s), réseau scientifique TERRA, 2008, p 3

⁷⁷ Di Méo, G. (1999). Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales. Cahiers de géographie du Québec, 43(118), p 78

⁷⁸ Di Méo, G. *art. cit*, p 77

⁷⁹ Corbillé Sophie, « Michel Agier : anthropologie de la ville », la vie des idées, publié le 9 décembre 2015, (consulté le 10 mars 2018).

pression sur les préfets de région pour obtenir « plus de moyens pour accueillir dignement les nouveaux habitants » au sein d'une tribune dans le monde du 16 décembre 2017.

3.3 *La ville-refuge un concept pour penser l'avenir des villes*

Ces revendications s'accompagnent dans le discours d'une résurgence du mythe de la ville refuge.

A l'échelle de l'Europe, les villes semblent devenir un acteur important dans la mise en œuvre des politiques migratoires. Dans le même temps, certaines communes de l'Union Européenne se sont positionnées sous la notion de villes refuges. Le concept de la ville refuge se caractérise d'après le doctorant en anthropologie italien et membre du réseau de recherche migreurop, Filippo Furri, par « la capacité, la volonté ou la possibilité pour une collectivité locale (ville ou village) d'accueillir et d'incarner cet accueil (temporaire ou de longue durée) de l'« autre », quel qu'en soit le nombre, dans son espace public.⁸⁰». Il concerne les cas où les administrations des collectivités doivent « se confronter à une présence migrante concrète » ou faire preuve de « volonté politique » en se présentant comme « ville solidaire⁸¹». Cette position de ville solidaire peut être issue, pour certaines de ces communes et métropoles en Europe, notamment Venise et Barcelone, de « revendications de la part des pouvoirs locaux » face aux Etats sur ces questions⁸².

Cette dimension de ville refuge va d'une « communauté d'exilés se réfugiant » dans un contexte urbain en habitant ses plis, ses marges, et avec le soutien de la société civile [...] à une situation dans laquelle une administration créerait les conditions pour devenir refuge, en éditant des mesures spécifiques.⁸³». Ces mesures spécifiques se situant dans un répertoire d'actions allant « d'une démarche principalement humanitaire [...], jusqu'à des formes de réciprocité et de cohabitation qui soutiennent les projets des exilés et leur donnent des marges d'autonomie et d'action.⁸⁴». Ce concept de ville refuge est, d'après l'essayiste Olivier Mongin, issue de la Bible, et est remis en avant par les philosophes Emmanuel Lévinas et Jacques Derrida qui se préoccupaient des écrivains réfugiés. Cette notion d'hospitalité

⁸⁰ Furri, Filippo, « Villes-refuge, villes rebelles et néo-municipalisme », *Plein droit*, vol. 115, no. 4, 2017, p 4.

⁸¹ Furri, Filippo, *art.cit*, p 5.

⁸² Furri, Filippo. « Venise, ville-refuge », *Vacarme*, vol. 81, no. 4, 2017, p 11

⁸³ Furri, Filippo. « Villes-refuge, villes rebelles et néo-municipalisme », *Plein droit*, vol. 115, no. 4, 2017, p 4.

⁸⁴ Furri, Filippo, *art.cit*, p 5.

biblique interroge la place des migrants dans la ville et en fait un nouvel espace d'acquisition de droits. Elle est remobilisée aux Etats-Unis au milieu des années 1980 à partir des villes sanctuaires : « À l'origine, on appelle « villes sanctuaires » les municipalités dont les gouvernants ont soutenu le mouvement social d'accueil des demandeurs d'asile centraméricains. Des guerres civiles au Salvador et au Guatemala, alimentées par l'intervention des États-Unis, ont produit des flux importants de réfugiés; on estime qu'entre 1981 et 1990, presque un million de Salvadoriens et de Guatémaltèques ont traversé le Mexique pour demander asile aux États-Unis (Gzesh). Suivant l'exemple de deux églises protestantes en Arizona qui commencent en 1980 à offrir une assistance judiciaire et humanitaire aux réfugiés retenus en centre de détention ou qui risquent l'expulsion, un mouvement social consacré à cet enjeu s'est alors développé, s'étendant à un réseau de 150 églises à travers le pays. Les résolutions de sanctuaire votées par une vingtaine de municipalités entre 1984 et 1987 servent en grande partie à légitimer les actions des membres du mouvement et à attirer l'attention sur les conséquences de la politique étrangère des États-Unis en Amérique Centrale.⁸⁵ ». Le concept de ville sanctuaire a été également mobilisé à partir des années 1990 à Venise suite aux conflits en ex Yougoslavie. « Entre 1992 et 1993, environ cinq cents personnes en provenance d'une Yougoslavie ravagée par la guerre s'installent sur le territoire de Venise. On parle d'emergenza réfugiés, un terme érigé depuis 2011 en mot d'ordre de la gestion des migrants. Face à une prolifération de campements spontanés, la mairie déplace dans un premier temps ces cent-trente familles. La ville prend en main l'ensemble des aspects du traitement des immigrés en 1994 et inaugure le service « immigrants et nomades », qui s'occupe à la fois de sensibiliser la population résidente et d'accompagner la population «immigrante». La ville redéploie progressivement l'offre d'accueil aux demandeurs d'asile en 2001 : trois centres d'accueil ouvrent sur le territoire, à Venise, Marghera et Tessera, avec une capacité de quelques centaines de places. Les demandeurs d'asile, qui souscrivent un contrat d'accueil avec la mairie, y bénéficient d'un accueil de généralement six mois pendant lesquels ils disposent de services (assistance sanitaire, carte de transports, cours de langue, formations professionnelles, etc.) et s'engagent à respecter un règlement interne. ⁸⁶»

⁸⁵ Sanders, Hilary. « Les migrants irréguliers en ville : Quelle rationalité aux politiques de sanctuaire ? », *Revue française d'études américaines*, vol. 148, no. 3, 2016, p 70.

⁸⁶ Filippo Furri, « Venise, ville-refuge », *Vacarme* 2017/4 (N° 81), p 13.

Les associations d'aide aux migrants vont devenir autant de points de repères au sein des villes et celles-ci vont devoir intégrer de nouveaux dispositifs tactiques et innover pour répondre aux besoins créés par l'errance des demandeurs d'asiles. La ville de Rennes, poussée par l'association «un toit un droit», a facilité la signature d'un bail d'occupation temporaire entre les associations d'aide aux migrants et le promoteur immobilier propriétaire de locaux en instance de rénovation. Bail qui positionne l'association et ses bénévoles comme responsables des agissements des occupants des locaux.

Autre exemple, le département d'Ille et Vilaine pour répondre à ses responsabilités d'accueil des mineurs étrangers isolés, a passé une convention ponctuelle avec le CROUS afin de faire face à une arrivée accrue de jeunes migrants sur son territoire.

Ces solutions d'accueil co-construites entre les acteurs montrent l'étendue des évolutions à venir et la nécessité que chacune des parties prenantes se requestionne sur les limites de son engagement et de ses responsabilités. Un jeu à plusieurs bandes se met en place qu'il faudra stabiliser pour donner des repères à ces personnes en situation précaire.

4 CONCLUSION

L'observation partielle de la mise en place de liaisons entre acteurs associatifs sur la question de la capacitation des demandeurs d'asile au sein du bassin de vie de Rennes m'a permis de confirmer la place des associations dans le processus de traitement de l'accueil. De même, j'ai pu identifier un besoin de coordination réclamé par les associations afin de promouvoir le « pouvoir d'agir » des demandeurs d'asile au sein des espaces urbains.

Un circuit inter-associatif d'intégration sociale-territoriale par le travail et l'habitat permettant aux demandeurs d'asiles de faire face aux difficultés et de se frayer un nouveau chemin sur le territoire prend ainsi forme. Il permet, par un lien entre les acteurs, de ne pas laisser le demandeur d'asile seul dans l'appropriation de son cadre de vie. Par des initiatives complémentaires dans les domaines du logement (multiplication en France des systèmes de logement d'attente en réponse à des situations d'urgence), des cours de langue, de l'aide à la fourniture de meubles ou à l'accompagnement de démarches administratives, les associations forment un filet de sécurité mobilisable face aux flux tendus d'urgence.

De grandes fédérations d'associations organisent des assemblées locales sur le territoire (« Etats généraux des migrations » autour d'une tribune du 17 juin 2017, à la suite d'un premier sommet citoyen en septembre 2008), se positionnent en contrepouvoir et réclament une véritable concertation de la société civile.

Cette recherche place le tissu associatif comme un pilier de la politique d'intégration des demandeurs d'asile sur le territoire Rennais. Les associations sont devenues un acteur incontournable sur le champ de plusieurs politiques d'action sociale et ont construit cette place en proposant des actions aux interstices de l'action publique.

Elles se sont positionnées sur une offre de démarches d'aides dont les pouvoirs publics se dégagent ou qui ne relèvent pas de la compétence du maire. Notamment par la mise en place d'activités essentielles pour compléter le cycle d'accueil telles que des cours de français, des recherches de logements ou des accompagnements aux différentes formalités administratives.

De nouveaux liens avec l'action municipale et préfectorale ont vu le jour, les associations d'aide occupant une place de médiateurs entre les institutions et les demandeurs d'asile. Les associations deviennent des instruments de la politique d'action sociale lorsqu'elles sont

mobilisables en renfort des employés des Centres d'accueil (CADA) et doivent à ce titre se conformer au cadre mis en place par la puissance publique.

Cette adaptation se fait par une adoption des codes et des procédures. Ces codes sont parfois découverts dans le cadre d'actions d'improvisation humanitaire, bien qu'une partie des membres qui s'y investissent les maîtrisent déjà.

De nouvelles instances se créent pour assurer cette coopération entre la commune et les associations, ainsi que des temps de réunions réguliers avec les mairies pour traiter de la place de l'accueil dans la ville.

Les réseaux d'associations reposent sur des mobilisations antérieures et se structurent à partir de positionnements multiples. Pour chacune des mobilisations citoyennes, des comités informels sont mis en place donnant lieu à des collaborations et des interconnaissances structurantes. Les mobilisations, réactives grâce aux réseaux sociaux, forment un tissu d'expériences communes aux membres et permettent de gagner en efficacité vis-à-vis des publics aidés. A ce jour, les effets de ces temps d'interconnaissances ne sont pas dépassés et les expériences communes n'ont pas encore permis d'éprouver les alliances et les collectifs créés.

Ces associations sont en recherche et en construction de coordination entre leurs membres, chacune souhaitant dans la rencontre avec les autres acteurs redéfinir, même à la marge, son propre périmètre d'action. Ces périmètres d'action sont cadrés sur le modèle de coordinations souples qui s'inspirent du modèle de mouvements comme Réseau Education Sans Frontière (RESF) en y ajoutant les formes de participation liées aux associations d'improvisation humanitaire.

Nous pouvons constater une demande de coordination des associations autour de l'enjeu de l'empowerment des demandeurs d'asile, alors que cette question n'est pas prioritaire pour ces publics précarisés au statut instable. La demande de participation des demandeurs d'asile est d'ordre intégratif et socioéconomique et n'est politique que par rapport à leur pays d'origine.

Face à l'accentuation du phénomène migratoire et aux parcours de plus en plus longs et de moins en moins linéaires des populations, les associations ont besoin de promouvoir les droits et le pouvoir d'agir des migrants en amont de leurs démarches administratives. Ceci pour permettre à ces populations précarisées, se trouvant dans un temps d'attente dilaté et un espace rétréci, de mieux préparer leur demande d'asile et leurs connaissances du territoire.

Les acteurs associatifs souhaitent pouvoir créer les conditions de la mise en place de liens forts en dehors de leurs communautés et aménager l'entrée dans une nouvelle temporalité cadrée. Cela passe par l'ouverture de temps de parole sur les expériences vécues, par des activités socioculturelles visant à reconstruire l'estime de soi et par un soutien vers la maîtrise de leurs moyens de subsistance, de stratégie de survie.

Parallèlement, La ville refuge devient un objet d'interpellation des pouvoirs publics. La charte de Palerme de 2015 inscrit le désir de faire primer un droit à la mobilité et un droit à la participation culturelle sur une vision des migrations en termes d'assistance à des victimes.

Dans ce contexte, nous pouvons observer deux axes de développement futur des villes. D'une part les villes, points de passage dans le parcours migratoire, deviennent des nœuds au sein d'un réseau qu'elles contribuent à construire : « Les vingt plus grandes villes du monde accueillent près d'un migrant sur cinq. Dans nombre d'entre elles, les migrants représentent un tiers ou plus de la population. D'autres villes ont connu une croissance notable de la migration ces dernières années. En Asie et en Afrique, on s'attend à ce que les petites villes en expansion rapide absorbent la quasi-totalité de l'accroissement futur de la population urbaine mondiale. Cette mobilité en direction des villes et des zones urbaines se caractérise par la temporalité et la circularité du processus de migration interne. ⁸⁷ »

Ainsi d'après l'organisation internationale pour les migrations, les municipalités seront amenées à adapter leurs stratégies de développement futur : « Dans leurs mesures de planification et de gestion destinées à relever les défis que posent l'accroissement de la population (lié aussi aux nouveaux venus) et la diversité socioculturelle accrue, les villes doivent tenir compte de la contribution des migrants à leur résilience. ⁸⁸ »

D'autre part les villes, devenues « communes d'inscription », voient se transformer le rapport au lieu par les populations en transit. La ville est perçue en termes d'espaces d'attente dans lesquels les demandeurs d'asiles sont figés au cœur des mouvements migratoires. Les villes acquièrent donc un rôle renforcé comme organisateur de l'accueil. Elles sont dans l'obligation

⁸⁷ OIM : Organisation internationale pour les migrations (2015) : Etat de la migration dans le monde les migrants et les villes de nouveaux partenariats, Genève, p 19.

⁸⁸ OIM : Organisation internationale pour les migrations (2015) : Etat de la migration dans le monde les migrants et les villes de nouveaux partenariats, Genève, p 19.

de négocier de nouvelles solutions avec l'Etat et de trouver de nouveaux partenariats avec les acteurs de leurs territoires.

Dans un même temps, la société civile réclame un rôle accru dans les projets des collectivités et souhaite que lui soit accordés des espaces de mobilisation et de participation. La ville de Rennes et les communes du Bassin de vie de Rennes déjà engagées sur le champ de la participation citoyenne pour leurs politiques culturelles, d'urbanisme, de sécurité ... devront-elles ouvrir ces nouvelles pratiques de consultation aux questions des mobilités migratoires et inviter les représentants des associations d'aide aux migrants dans leur processus de décisions ?

En conséquence, raisonner à l'échelle d'une ville ou d'un bassin de vie est-il toujours pertinent ? L'enjeu n'est-il pas de définir des rôles et des moyens en fonction de la place du territoire, de la ville dans le maillage international des flux de personnes ? De ne plus considérer toutes les villes comme des points d'arrivée ?

Nous faisons le constat que les territoires que nous avons étudiés sont riches et structurés au niveau associatif et citoyens. Les dispositifs qui existent sont notamment très liés à des innovations. Nous avons observé des dynamiques remarquables ayant donné lieu à des innovations citoyennes, pour exemples l'organisation d'hébergements tournants par «Accueil Réfugiés Bruz» ou le bail d'occupation temporaire négocié par l'association «un toit un droit» avec le promoteur immobilier Lamotte.

Cependant le bassin de vie de Rennes rencontre des difficultés d'accueil. Le système d'hébergements complémentaires d'urgence CooRUS (coordination réseau urgence sociale) mis en place en partenariat avec la préfecture, la Fondation Abbé Pierre et l'association Sauvegarde a été élargi de 20 places en 2017 et tend à se pérenniser. La question de l'hébergement et du traitement sanitaire reste entière face aux échéances annoncées de migration climatique d'ici à 2050. Le rôle de chacun des acteurs dans la gestion de ce type de migration reste à définir. Les bases des organisations existantes devront remobiliser leurs ressources pour accompagner les migrants en recherche d'une protection internationale face à une catastrophe climatique. Les états seront amenés à sous-traiter l'accueil des migrants par la mise en place de plateformes d'accueil régionales au Maghreb et en Turquie. Les villes resteront elles dans une posture de statu quo entre appui des préfectures et prise de position sur la scène nationale ? Un réseau rural breton d'accueil peine à prendre sa place. Comme à la Guerche de Bretagne où un CAO provisoire a été mis en place pour héberger certains

migrants en provenance de Calais en 2016 et plusieurs fois réquisitionné par la préfecture de Ille-et-Vilaine, montre l'implication nécessaire de citoyens bénévoles sans qui ces initiatives, peu comprises des habitants dans un premier temps, ne seraient pas viables. L'idée que l'arrivée de ces nouveaux « habitants » redynamise les communes rurales n'est pas confirmée du fait des mouvements et renouvellements continuels de ces populations.

A titre personnel, ce travail de recherche, de par mon implication comme bénévole de l'association d'Ici et d'Ailleurs au sein d'ateliers sociolinguistiques hebdomadaires, m'a permis d'échanger avec des demandeurs d'asile sur leurs pays, leurs parcours et leur vie à Rennes. Cette expérience enrichissante fut également une prise de conscience de la nécessité de renforcer la sécurité de ces populations en survie sociale.

Dans le cadre de ce travail, j'ai été particulièrement intéressé par les problématiques portant sur les évolutions de la citoyenneté dans la ville et sur la réorganisation de la ville au sein des flux internationaux. Questions que je souhaiterai pouvoir continuer d'explorer dans mon parcours professionnel à venir dans le cadre de missions d'études sur l'aménagement des villes à la circulation de personnes migrantes.

Enfin, ce mémoire m'a permis d'appréhender la complexité et la diversité du tissu associatif qui, dans cette période de mutations, démontre sur le bassin de vie de Rennes sa capacité d'adaptation, sa volonté d'agir et son potentiel créatif au service des demandeurs d'asile.

5 Bibliographie

Ouvrages

- ANR Babels, Entre accueil et rejet : ce que les villes font aux migrants, Lyon, EHESS, coll. « le passager clandestin », 2018, 120 p
- Agier Michel; Bouillon Florence; Girola Claudia; Kassa Sabrina; Vallet Anne-Claire, Paris refuge : Habiter les interstices, Editions du Croquant, Paris, 2011, 191 p
- Allioua, Mehdi. « 12. Le « passage au politique » des transmigrants subsahariens au Maroc. Imaginaire migratoire, réorganisation collective et mobilisation politique en situation de migration transnationale », *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*. Editions Karthala, 2009, pp. 279-303.
- Baligand Pascale. Parcours d'errance, le chez-soi à l'épreuve. in : Elisabeth Navarro et Jean-Michel Houdiard. *Migrations, représentations et enjeux socio-référentiels*, 2 (Interprétation et médiation), 2015. pp. 151-159
- Coutant Isabelle, *Les Migrants en bas de chez soi*, Le Seuil, Paris, 2018, 224 p
- D'Halluin-Mabillot Estelle, *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, EHESS, coll. « En temps & lieux », 2012, 301 p
- Gabillard Martial, *La Politique culturelle à Rennes. 1977/2008. Mémoires et réflexions*, Éditions Apogée, Paris, 2008, 704 p
- Mathieu Lilian. Soutenir les familles sans-papiers : L'engagement dans le Réseau éducation sans frontières. in : Didier Fassin. *Les nouvelles frontières de la société française*, La découverte, 2010. pp.317-338
- Wihtol de Wenden, Catherine. *La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2017, 272 p

Articles de revues

- Aït-Aoudia, Myriam, Mounia Bennani-Chraïbi, et Jean-Gabriel Contamin. « Contribution à une histoire sociale de la conception lagroyenne de la politisation », *Critique internationale*, vol. 48, no. 3, 2010, pp. 207-220.
- Barou, Jacques. « Demandeurs d'asile et réfugiés. Entre désir d'oubli et reconquête mémorielle du pays », *Ethnologie française*, vol. 43, no. 1, 2013, pp. 11-18.
- Baligand Pascale. Parcours de demandeurs d'asile : diffraction spatiale et traumatisme. In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°110, 2015. Ville et vulnérabilités. pp. 56-63
- Baligand Pascale, « La demande d'asile : l'attente du lieu d'un lien social ? », *Topique* 2013/1 (n° 122), p. 64

- Bourgeois Frédérique et al., « L'hébergement des demandeurs d'asile à Lyon : pratiques locales et devenir des demandeurs », *Revue française des affaires sociales* 2004/4 (), p. 205-222
- Bruno Jean, Épenda Augustin Wa Muteba. « Le capital social et le renforcement des « capacités de développement » des communautés rurales : les enseignements d'une étude canadienne », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. décembre, no. 5, 2004, pp. 673-694.
- Colovald Annie, d'Halluin Estelle, « L'accueil des migrants », *Savoir/Agir* 2016/2 (N° 36), pp 9-11.
- Coutant, Isabelle. « Le lycée, les migrants, le quartier, les habitants », *Plein droit*, vol. 115, no. 4, 2017, pp. 15-18.
- Costa-Lascoux jacqueline. réfugiés et demandeurs d'asile en europe. in: revue européenne des migrations internationales, vol. 3, n°1-2, 1er-3e trimestre 1987. pp. 239-266.
- Di Méo, G. (1999). Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales. *Cahiers de géographie du Québec*, 43(118), 78 p. 75–93
- Duriez Hélène. Modèles d'engagement et logiques de structuration des réseaux locaux de la gauche mouvementiste à Lille. In: *Politix*, vol. 17, n°68, Quatrième trimestre 2004. Militants de l'altermondialisation, sous la direction de Olivier Fillieule, Eric Agrikoliansky et Nonna Mayer. pp. 165-199.
- Felder, Alexandra. « Les activités de demandeurs d'asile au service de la résistance à l'assignation », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 7, no. 1, 2009, pp. 119-136.
- Frigoli, Gilles, Jannot Jessica . « Travail social et demande d'asile : les enseignements d'une étude sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes », *Revue française des affaires sociales*, no. 4, 2004, pp. 223-242.
- Furri, Filippo. « Venise, ville-refuge », *Vacarme*, vol. 81, no. 4, 2017, pp 10-15.
- Furri, Filippo. « Villes-refuge, villes rebelles et néo-municipalisme », *Plein droit*, vol. 115, no. 4, 2017, pp 3-6.
- Fustier, Paul. « Associations : l'amalgame », *Connexions*, vol. no77, no. 1, 2002, pp. 61-69.
- Galais Carol, Jorba Laia « Les associations d'immigrés en tant qu'outil d'intégration politique en catalogne. Les raisons de leur implication politique », *Migrations Société* 2011/2 (N° 134-135), p. 227
- d'Halluin Estelle, « Le nouveau paradigme des « populations vulnérables » dans les politiques européennes d'asile », *Savoir/Agir* 2016/2 (N° 36), p. 21-26.
- Hamidi, Camille. « Les raisons de l'engagement associatif. Le cas de trois associations issues de l'immigration maghrébine », *Revue française des affaires sociales*, no. 4, 2002, pp. 149-165.

- Harzoune Mustapha, « « Vous pouvez aider les gens, ça fait beaucoup de bien ! » », Hommes et migrations [En ligne], 1317-1318 | 2017, mis en ligne le 01 avril 2017, consulté le 11 septembre 2017, pp. 186-190
- Horgues-Debat, Jean. « Le rôle des associations pour le développement des services à la population en milieu rural », Pour, vol. 201, no. 2, 2009, pp. 149-153
- HUET ARMEL, l'OSC ou l'histoire d'une utopie fondatrice, place publique, n°16, mars-avril 2012, pp 13-18
- Kamel Dorai Mohamed. « Du camp à la ville. ». Asylon(s), réseau scientifique TERRA, 2008, 19 p.
- Kobelinsky Carolina, "Le jugement quotidien des demandeurs d'asile", Recueil Alexandries, Collections Esquisses, février 2007, <http://reseau-terra.eu/article559.html> (consulté le 20 février 2018)
- Laville, Jean-Louis. « L'association comme lien social », Connexions, vol. no77, no. 1, 2002, pp. 43-54.
- Latté, Stéphane. « La « force de l'événement » est-elle un artefact ? Les mobilisations de victimes au prisme des théories événementielles de l'action collective », revue française de science politique, vol. Vol. 62, no. 3, 2012, pp. 409-432.
- Lepeltier, Céline. « L'empowerment dans les « ateliers cuisine » : entre enjeux et pratique », Vie sociale, vol. 3, no. 3, 2011, pp. 51-63.
- Lochak Danièle. Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique, Pouvoirs - Revue française d'études constitutionnelles et politiques, Le Seuil, 2013, pp. 33-47.
- Mongin, Olivier. « L'épreuve de l'étranger », Revue Projet, vol. 297, no. 2, 2007, pp. 34-39.
- nakano marilena, bruno josé, daniel filho, et guillaume six. « les temps de la vie quotidienne des immigrés : pouvoir d'agir et droit de cité », le sujet dans la cité, vol. 3, no. 2, 2012, pp. 207-219.
- Pette Mathilde, « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », Sociologie 2014/4 (Vol. 5), p. 405-421.
- Pette Mathilde, Eloire Fabien « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux », Sociétés contemporaines 2016/1 (N° 101), pp. 5-35.
- Prouteau Lionel, et Wolff François-Charles . « La participation associative en France : une analyse longitudinale », Economie & prévision, vol. 192, no. 1, 2010, pp. 45-63.
- Przybyl Sarah, « Territoires de la migration, territoires de la protection », Hommes et migrations [En ligne], 1319 | 2017, mis en ligne le 01 octobre 2017, consulté le 21 février 2018.
- Querrien Anne. Isaac Joseph, le Passant considérable. Essai sur la dispersion de l'espace public. In: Les Annales de la recherche urbaine, N°27, 1985. XP

- Sanders, Hilary. « Les migrants irréguliers en ville : Quelle rationalité aux politiques de sanctuaire ? », Revue française d'études américaines, vol. 148, no. 3, 2016, pp. 67-83.
- Simon Jean-françois, Le Gall Laurent. « La Bretagne par intérêt », ethnologie française, vol. vol. 42, no. 4, 2012, pp. 771-786.
- Thibault, Sébastien. « L'asile au mérite », Plein droit, vol. 92, no. 1, 2012, pp. 32-35.
- Trépanier, Madeleine. « Les Britanniques à Calais. La solidarité européenne à l'échelle locale dans une ville-frontière », Multitudes, vol. 64, no. 3, 2016, pp. 82-91.
- Vermeersch, Stéphanie. « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », Revue française de sociologie, vol. vol. 45, no. 4, 2004, pp. 681-710.
- Victor Piché, « Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs », Population 2013/1 (Vol. 68), pp. 153-178
- Vincent Geisser, « Produire, diffuser et valoriser les connaissances et les savoirs sur les migrations. Réflexions croisées de responsables associatifs et d'animateurs de revues savantes sur leurs pratiques militantes et professionnelles », Migrations Société 2017/4 (N° 170), p. 39-76.
- Vion Antoine. Retour sur le terrain. La préparation des élections municipales de 1995 par l'équipe d'Edmond Hervé, maire de Rennes. In: Sociétés contemporaines N°24, 1995. pp. 95-122.
- Warin Philippe. Les « ressortissants » dans les analyses des politiques publiques. In: Revue française de science politique, 49^e année, n°1, 1999. pp. 103-121

Rapports

- BIES Philippe, « les migrations forcées : un nouvel enjeu », rapport de l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe, 12 février 2016, 10 p.
- BIOTEAU Emmanuelle, « association et territoire », rapport de rencontre, réseau national des maisons d'associations, St Nazaire, 3 juin 2010, 26 p.
https://www.maisonsdesassociations.fr/uploads/pages_articles/mda-0/19/pjs/Rapport_rencontre_Saint-Nazaire_-_Territoires.pdf
- Eurostat commission service, « Europop », 2013, 143 p
- Fond pour le développement de la vie associative, « l'essentiel de la vie associative en Ille et Vilaine », novembre 2015, 4 p.
https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/essentiel_vie_asso_35.pdf
- GERBIER-AUBLANC Marjorie (2018) « L'improvisation humanitaire : potentialités et limites des solidarités citoyennes dans les camps de migrants à Calais et à Paris », Cahiers de la fondation, Fondation Croix Rouge, 31 p

- HITIMANA Emmanuel (2010) « donner un sens au séjour en cada en favorisant l'expression de la personne accueillie », mémoire certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale, Rennes, EHESP, 94 p <https://documentation.ehesp.fr/memoires/2010/cafdes/hitimana.pdf>
- HINAULT Marie-Madeleine, Latimier Hervé, Les défis de la vie associative en Bretagne, Décembre 2017, 228 p
- Kumari Rigaud, Kanta, Alex de Sherbinin, Bryan Jones, Jonas Bergmann, Viviane Clement, Kayly Ober... , Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration. Washington, DC: The World Bank, 2018, 256 p.
- Mairie de Rennes, « Charte des engagements réciproques entre la Ville de Rennes et les Associations », Rennes, 16 Décembre 2005, 6 p. <http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2014/04/Charte-des-engagements-r%C3%A9ciproques-entre-la-Ville-de-Rennes-et-les-Associations.pdf>
- Ministère de l'intérieur, direction générale des étrangers en France, « l'essentiel de l'immigration », juin 2018, 3 p.
- ODDEN Gunhild (2010) « Migrants dans la ville. Une étude socio-anthropologique des mobilités migrantes à Salamanque. » thèse de doctorat en sociologie urbaine, sous la direction de Gilles Ferréol, Université de Poitiers, 335 p.
- OIM : Organisation internationale pour les migrations (2015), « Etat de la migration dans le monde : les migrants et les villes de nouveaux partenariats », Genève, 242 p.
- Préfecture de Bretagne, « schéma régional de l'accueil des demandeurs d'asile de la région bretagne », 2016, 37 p . <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/10/srada-RAA-bretagne.pdf>
- Réseau européen des migrations, rapport annuel sur les politiques de l'asile, avril 2018, 105 p.
- Réseau national des maisons d'associations, « Rapport d'étape du Comité national de suivi et d'évaluation », 15 février 2017, 78 p. https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_bilan_charte.pdf
- Trenta Arnaud. La participation associative dans les quartiers populaires : associations, problèmes publics et configurations politiques locales dans la périphérie urbaine de Paris et de Buenos Aires. Sociologie. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2014. Français.
- UNHCR, « global report 2017 », annexes, glossaire, p 236-245

Sitographie

- [Corbillé Sophie](http://www.laviedesidees.fr/La-ville-vecue.html) , « Michel Agier : anthropologie de la ville », la vie des idées, publié le 9 décembre 2015, (consulté le 10 mars 2018) <http://www.laviedesidees.fr/La-ville-vecue.html>
- Centre de ressources de la vie associative, <https://www.crva-rennes.org/> (consulté le 11 mai 2018)
- [France terre d'asile](http://www.france-terre-asile.org/accueil/actualites/actualites-choisies/arrivees-et-demandes-d-asile-en-baisse-en-2017-en-europe), « Veille Europe », publiée le 16 janvier 2018 <http://www.france-terre-asile.org/accueil/actualites/actualites-choisies/arrivees-et-demandes-d-asile-en-baisse-en-2017-en-europe>
- GELEY [Flora](#) , recension article, « La politique culturelle à Rennes, témoignage d'un acteur de terrain » publiée le 9 janvier 2009, consultée le 9 avril 2018 <https://www.nonfiction.fr/article-2040>
- [Insee](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2070) « définition aire urbaine » publié le 13 octobre 2016 <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2070>

Article de presse

- Agnès Laurent « Demandeurs d'asile: Rennes face à la misère du monde », L'express publié le 09/03/2013 (consulté le 20 mai 2018). https://www.lexpress.fr/actualite/politique/demandeurs-d-asile-rennes-face-a-la-misere-du-monde_1230309.html

6 Table des annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien : tissu associatif de l'accompagnement des demandeurs d'asile

Grille d'entretien : tissu associatif d'accompagnement des demandeurs d'asile

Etudiant en géographie aménagement Master 2 à l'université de Rennes 2, dans le cadre de mon mémoire de recherche, je m'intéresse à l'émergence et à la structuration d'un tissu associatif d'aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés statutaires sur le territoire du bassin de vie de Rennes.

Je m'adresse à votre association car vous êtes reconnus localement comme un acteur associatif intervenant auprès des demandeurs d'asile et réfugiés et je souhaiterais obtenir votre témoignage pour améliorer ma compréhension de la place du tissu associatif dans les dispositifs d'aide et pour appréhender les mécanismes de coopération territoriale de cette aide.

J'aimerais donc vous interroger sur l'histoire de votre association, les publics que vous aidez et leur parcours, l'accompagnement que vous mettez en place, les coopérations que vous avez avec d'autres acteurs et si ces coopérations se font au sein d'un réseau structuré et enfin connaître vos conceptions du système de l'asile.

1. La Genèse de votre association

Depuis quand votre association est-elle installée sur le territoire du bassin de Rennes ? (Date)

Combien de membres compte l'association ?

Qui étaient les premiers bénévoles ? Où les membres se réunissaient-ils ?

Aviez-vous déjà des expériences dans l'aide aux demandeurs d'asile ?

Quels étaient les objectifs fixés au début et la cible (ex demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière) ?

Comment les réfugiés vous ont contactés ? Quels types d'aide proposait l'association à ses débuts ? Quelles activités étaient privilégiées ?

Comment ont été proposées les actions ?

Dans quels lieux sont mises en place les actions ?

Aviez-vous eu des contacts avec les municipalités pour mettre en place ces actions ?

Aviez-vous eu des contacts avec d'autres associations pour mettre en place ces actions ?

Etat – préfecture ? Entreprises ? citoyens ?

2. Les personnes accompagnées et leurs parcours dans les faits

Combien de personnes ou familles accompagnez-vous ?

Quelles sont leurs origines : Afghanistan ? Syrie ? Soudan ? Somalie/Erythrée ? Albanie ?

Quelles sont leurs situations juridiques ?

Par quel biais ont-ils eu votre contact durant pendant leur période d'attente ?

Depuis combien de temps les demandeurs d'asile que vous accompagnez sont présents sur le territoire ?

Ont-ils tous fait une demande d'asile ? Combien de temps cela a-t-il pris ?

Quels sont les besoins que font remonter les demandeurs d'asile durant leur période d'attente ? logement, santé, formation, scolarisation, alimentation ?

Quels sont les lieux où ils trouvent un logement ? Quels sont les lieux où ils se forment ? Quand les fréquentent-ils ?

Se réunissent ils avec d'autres demandeurs d'asile dans la ville ? à quels endroits ?

Que font-ils durant leurs temps libres ? Fréquentent-ils l'association ? Qu'y font-ils ? ont-ils des liens privilégiés avec les bénévoles ?

Font-ils partie intégrante de la vie démocratique de l'association ?

3. L'accompagnement

Combien de temps par semaine y consacrent les bénévoles ?

Comment les accompagnez-vous dans leurs démarches ?

Participez-vous à l'écriture du récit de vie ?

Quels sont les lieux que vous êtes amenés à fréquenter ?

Et quels sont les acteurs que vous rencontrez et sollicitez dans le cadre de cette aide ?

4. La coordination avec d'autres acteurs

Les acteurs avec lesquels vous coopérez sont-ils les mêmes qu'au début ?

Vous coordonnez vous avec d'autres acteurs dans le cadre de services ? Comment se matérialise cette coopération ? par une coordination informelle ? par une instance formelle ? Quelles réunions, quelles activités ?

Etes-vous liés avec le CCAS pour organiser des actions d'accompagnement ou des événements ?

Comment se déroule la coordination entre plusieurs membres sur des sujet similaires ?

Quels types d'actions en découlent ?

Qu'attendez-vous d'une coopération avec d'autres acteurs ?

Votre association fait elle le lien vers la CAF et Pôle emploi, des employeurs ?

Coopérez-vous avec la commune pour palier à des manques ?

Quelle est la position de la commune par rapport à l'action associative ?

Vous arrive-t-il d'alerter la commune sur une situation exceptionnelle ?

5. Conception de l'accueil

Avez-vous remarqué des problématiques que l'accueil de demandeurs d'asile pourrait traiter plus en amont ?

7 Table des cartes

Carte I : DRJCS, enquête établissement et services 2012, « Localisation des places d'accueil pour les demandeurs d'asile et les réfugiés », l'information statistique, juin 2015	5
Carte II : AUDIAR, « Bassin de vie de rennes », Revue Place Publique 08, Novembre/Décembre 2010	12
Carte III : AUDIAR, « carte de l'aire de l'observatoire de l'habitat en 2005 », infographie, juin 2005	13
Carte IV : DREAL BRETAGNE, « maillage territorial des informations de guichets uniques » juin 2016	18

8 Table des matières

1	PREMIERE PARTIE : Dynamique associative d'aide aux demandeurs d'asile sur le bassin de vie de Rennes	11
1.1	Un terreau favorable au mouvement associatif, une culture citoyenne	11
1.1.1	Le bassin de vie de Rennes.....	11
1.1.2	Une culture citoyenne bretonne et des politiques associatives volontaires dans l'aire urbaine Rennaise.....	13
1.2	L'organisation des politiques en faveur des demandeurs d'asile sur le bassin de vie de Rennes.....	17
1.2.1	L'évolution des demandeurs d'asile en France (source OFPRA).....	17
1.2.2	L'organisation institutionnelle de l'accueil en Bretagne	18
1.3	Les différents enjeux portés par les associations d'aide aux demandeurs d'asile.....	20
1.3.1	Des Parcours et profils associatifs renouvelés sur le champ de l'aide aux demandeurs d'asile	20
1.3.2	Typologie des associations d'aides aux demandeurs d'asile du bassin de vie de Rennes	22
2	DEUXIEME PARTIE : Des organisations multi positionnées aux fonctionnements différenciés.....	25
2.1	Des formes d'accompagnements différenciés.....	25
2.1.1	Des associations qui captent des publics extérieurs.....	25
2.1.2	Des associations qui sont dans une démarche d'accompagnements différenciés.....	27
2.2	Des organisations associatives multi-positionnées.....	32
3	TROISIEME PARTIE : L'improvisation humanitaire associative pousse les villes à adopter de nouvelles postures	37
3.1	Les nouveaux usages des associations : l'improvisation humanitaire	37
3.2	Une nouvelle place des demandeurs d'asile et des associations dans les villes.....	39
3.3	La ville-refuge un concept pour penser l'avenir des villes	41
4	CONCLUSION.....	45
5	Bibliographie	51
6	Table des annexes.....	57
	Par quel biais ont-ils eu votre contact durant pendant leur période d'attente ?	57
7	Table des cartes	59
8	Table des matières.....	61